



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# Rapport annuel 2015



# Qu'est-ce que l'UIP ?

L'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux. Elle œuvre à la préservation de la paix et à la démocratisation de la vie politique par le dialogue et l'action.

Seule organisation internationale qui réunisse les parlements nationaux du monde, l'UIP sert la démocratie et la paix.

Avec des effectifs toujours renouvelés d'environ 45 000 parlementaires, représentant les citoyens du monde entier, l'UIP prend en permanence le pouls de la démocratie.

L'UIP est un organisme indépendant et autonome, essentiellement financé par ses Membres. Elle compte actuellement 166 parlements nationaux et 10 Membres associés, qui sont des organisations parlementaires régionales.

Fondée en 1889, l'UIP s'apprête à célébrer son 125<sup>e</sup> anniversaire en 2014. Pourtant, elle ne cesse de se développer, ce qui est le signe d'un monde en demande de démocratie.

# Table des matières

Rétablir le lien entre citoyens et démocratie grâce au développement	4
Construire un monde tel que le veut le peuple	6
Passer des mots à l'action	9
Faire entendre la voix des parlements dans les négociations internationales	12
Préparer la paix	15
Des parlements bien préparés à exercer leurs fonctions	18
Innover pour faire progresser l'égalité des sexes	21
Faire progresser la participation politique des jeunes	25
Droits de l'homme pour tous	28
Améliorer la santé	32
L'avenir de notre planète	34
L'UIP en bref	36
Résultats financiers	43

# Rétablir le lien entre citoyens et démocratie grâce au développement

2015 a encore été une année de réussites et d'accomplissements pour l'UIP. Depuis le Communiqué de Quito adopté par les Parlements membres en mars 2013 jusqu'à la Déclaration de Hanoï, en mars de cette année, l'UIP a réalisé un cycle complet de contributions à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Ce travail de sensibilisation a permis de faire reconnaître le rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'objectif est maintenant que les parlements soient fin prêts à aborder les trois grands processus de ce programme – réduction des risques de catastrophe, Objectifs de développement durables (ODD) et changement climatique – de manière cohérente et harmonieuse.

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement a marqué un important jalon pour l'UIP et la communauté parlementaire mondiale, et donné une plus grande visibilité à l'Organisation ainsi qu'à son influence stratégique. Organisée tous les cinq ans, la Conférence s'inscrivait cette année dans la série de réunions de haut niveau précédant le Sommet des Nations Unies sur le développement durable. Durant la conférence, les Présidents des parlements de la planète ont reconnu les nombreuses difficultés qui menacent actuellement la paix, la démocratie et le développement. Ils ont appelé les parlements à assurer pleinement leurs importantes fonctions de législation, de budgétisation et de contrôle des gouvernements pour introduire les changements nécessaires et ne laisser personne de côté.

Cette dernière remarque concerne aussi les jeunes. L'UIP a multiplié les actions en faveur de la participation des jeunes à la politique, un axe de travail dont la pertinence croît en même temps que la marginalisation, l'aliénation économique et sociale et l'extrémisme violent. La participation de tous les groupes de la société au processus décisionnaire à tous les niveaux est en effet essentielle au succès du combat contre la menace, extrêmement préoccupante, que font peser le terrorisme et les conflits sur la paix et la sécurité.



Au cours de cette année, l'UIP a fermement pris position, à plusieurs reprises, contre la violence et les conflits, les outrages à la démocratie et aux droits de l'homme, et les terribles actes de terrorisme qui ont marqué 2015. Ces derniers nous ont rappelé, une fois encore, que le terrorisme ne connaît ni limites ni frontières géographiques. La seule riposte efficace sera collective et l'atout maître de l'UIP réside dans la force de ses Membres qui accordent une haute priorité à ce problème.

Ailleurs, du conflit syrien qui se prolonge aux débordements et explosions qu'ont connus d'autres régions, l'UIP est restée attentive au déroulement des événements. M'étant engagé à réactiver nos dossiers sur des conflits oubliés et des régions négligées, j'ai mené en 2015 des missions en Syrie et dans la Péninsule coréenne afin de proposer que, dans sa neutralité, l'UIP serve de plateforme au dialogue parlementaire pour contribuer à mettre fin au conflit syrien et favoriser le dialogue entre les deux Corées.

La mort de milliers de réfugiés et de migrants qui espéraient trouver un havre de sécurité en Europe a été l'une des tragédies majeures de 2015. Leur détresse et celle des millions de personnes qui ont pris la route de par le monde souligne l'urgente nécessité de résoudre les conflits et de trouver des solutions cohérentes et positives à toutes les formes de migration du XXI<sup>e</sup> siècle. Les Membres de l'UIP se sont d'ailleurs engagés à agir pour relever ce défi complexe.

Nous ne devons pas nous contenter de faire le point sur nos accomplissements de l'année, nous devons aussi déployer tous les efforts possibles pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent. Nous intégrerons les récentes évolutions du monde dans notre Stratégie révisée, de façon à aligner nos travaux sur les engagements des Etats. Nous produirons des schémas directeurs pour aider les parlements à s'auto-évaluer et à renforcer leurs capacités afin de tenir la promesse d'institutions fortes et efficaces. Nous nous efforcerons d'avoir une influence plus large et plus forte au niveau international par un partenariat accru avec l'Organisation des Nations Unies (ONU). La conclusion d'un nouvel accord de coopération avec l'ONU sera la clé de voûte de cette entreprise.

Les événements de 2015 ont remis en lumière la pertinence de nos valeurs essentielles. L'UIP restera intransigeante face aux attaques perpétrées contre la démocratie et l'institution parlementaire, notamment dans des pays comme le Burundi. Nous allons aussi redoubler d'efforts pour ramener l'Égypte et la Thaïlande dans le giron de la démocratie.

Nous continuons à nous appuyer sur les progrès des années précédentes pour accroître notre visibilité et notre rayonnement. Nous touchons désormais des publics nouveaux et plus nombreux, nous bénéficions d'une plus large couverture médiatique tandis que des méthodes de communication innovantes, appliquées en partenariat avec l'ONU pour modifier les perceptions du public, ont mieux fait connaître l'UIP et son action tout en renforçant les liens entre les deux organisations. Nous avons battu de nouveaux records du côté des médias sociaux et contribuons ainsi à la constitution de communautés de réflexion et de réseaux. Dès qu'il sera entièrement opérationnel, notre nouveau site web sera un atout important en la matière.

L'universalité reste un objectif essentiel de l'Organisation, un objectif qui me tient particulièrement à cœur. Les Caraïbes et la région Pacifique ayant une grande importance à mes yeux, j'ai mené des missions au Paraguay, à Trinité-et-Tobago, en Australie et en Nouvelle-Zélande pour établir un meilleur contact avec les Parlements non-membres et renforcer le sentiment d'appartenance à l'Organisation des membres du GRULAC et du groupe Asie-Pacifique. Compte tenu de la charge financière que représentent l'affiliation et les frais de déplacement qui lui sont associés, un fonds de solidarité parlementaire est en cours de constitution pour encourager les parlements des petits Etats insulaires en développement (PEID) à rejoindre l'Organisation.

Dans un contexte toujours empreint d'austérité financière, nous sommes très reconnaissants aux Parlements membres de continuer à faire confiance à l'UIP en soutenant ses actions essentielles de promotion de la démocratie et de renforcement des parlements, en particulier dans les pays en développement. Ce soutien, et celui des autres partenaires de l'UIP, est crucial. C'est lui qui permet à l'UIP de continuer à mener ses activités avec succès malgré le climat d'austérité et de restrictions financières.



Martin Chungong  
Secrétaire général de l'UIP



**Partout dans le monde, les jeunes ont du mal à se forger une identité et à déterminer leur raison d'être. Bon nombre d'entre eux se sentent marginalisés, mis à l'écart, incompris. Certains sont en colère, et pensent n'avoir d'autre recours que la violence et l'extrémisme. [...]**

**En tant que législateurs, en tant que principaux dirigeants de vos pays respectifs, vous avez le pouvoir de faire changer les choses. [...]**

L'artiste et humaniste Forest Whitaker s'est exprimé avec passion pour redonner espoir à la jeunesse du monde lors de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement.  
© UIP/Kim Haughton, 2015

**Vous devez parler au nom des hommes, des femmes, des enfants qui ne sont pas entendus. Parler au nom des anciens enfants-soldats en Ouganda, au Soudan du Sud, au Myanmar. Parler au nom des gangs au Mexique et aux États-Unis. Parler au nom des orphelins de Syrie et de tant d'autres pays. Vous devez aider ces personnes à trouver leur voie, les aider à s'affirmer. Vous devez montrer que tout le monde a un rôle à jouer, que chacun de vos concitoyens a le pouvoir et la capacité d'agir. Vous devez les convaincre d'espérer à nouveau.**

Extraits du discours liminaire de Forest Whitaker

## Construire un monde tel que le veut le peuple

La quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement a pris sa juste place dans cette année mémorable, déterminante pour l'avenir de l'humanité et de la planète.

L'édition 2015 de la conférence (organisée tous les cinq ans) s'est déroulée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 31 août au 2 septembre. Elle a marqué le début d'un nouveau mode de leadership politique. Les décisions prises à la Conférence mondiale de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, un peu plus tôt dans l'année, l'adoption imminente des ODD et l'Accord de Paris sur le changement climatique en décembre sont apparus comme autant d'événements requérant une grande force politique et la volonté de mettre en place les réformes politiques nécessaires pour transformer le monde.

Les participants ont souligné l'importance de l'influence des Présidents sur la mobilisation de leurs parlements, facteur déterminant de l'application à long terme de ces accords mondiaux dans les différents pays. L'impact déterminant que peuvent avoir les Présidents en la matière n'a d'ailleurs

échappé ni à M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, ni à M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, ni à M. Forest Whitaker, artiste, humaniste et Envoyé spécial de l'UNESCO pour la paix et la réconciliation.

Ces personnalités, ainsi que le Président de l'UIP, M. Saber Chowdhury, se sont tour à tour exprimés devant plus de 170 Présidents et Vice-Présidents de parlement, venus de près de 140 pays à l'occasion de la plus grande réunion de ce type jamais organisée. Tous ont souligné la complexité de ces problèmes à venir, exhorté les dirigeants de parlement à placer les citoyens au centre de tous leurs efforts et exprimé leur confiance dans les capacités de la communauté parlementaire mondiale à se rassembler et à trouver un terrain d'entente pour donner l'impulsion nécessaire à l'action.

La Conférence des Présidents avait pour thème principal « *Mettre la démocratie au service de la paix et du développement durable : construire un monde tel que le veut le peuple* ». Ce message politique était complété par des questions plus pratiques portant sur le « *Contrôle parlementaire : défis et opportunités* » et « *Transformer les ODD en actes* ».

Dans la Déclaration substantielle adoptée en fin de conférence, les dirigeants des parlements du monde ont exprimé un soutien sans réserve au nouveau programme de développement et se sont engagés à œuvrer en faveur de la réalisation des ODD dans leurs pays respectifs. Il a en particulier été question de la réalisation de l'Objectif 16 sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et sans exclusive, telles que les parlements.

Les Présidents de parlement se sont engagés à rétablir le lien entre le peuple et la démocratie en rapprochant les parlements des citoyens, en combattant le scepticisme croissant suscité par la politique, la marginalisation sociale,

l'inégalité entre hommes et femmes et le déséquilibre des rapports de force avec le gouvernement.

La déclaration reconnaît que d'énormes efforts seront nécessaires pour réussir à juguler les nombreuses difficultés qui sapent la démocratie, la paix et le développement. Il s'agira notamment de mener des réformes constitutionnelles et institutionnelles dans les pays en transition, de promouvoir la justice sociale et le respect des droits de l'homme.

Au vu des conflits qui font rage en Syrie, en République centrafricaine, au Yémen, en Afghanistan et en Iraq et de leurs cortèges de souffrance et de mort, les Présidents de parlement ont appelé à multiplier les efforts pour résoudre les conflits, mettre fin au terrorisme et à l'extrémisme violent, et à mieux protéger migrants et réfugiés. Conditions préalables au développement et à l'égalité sociale, la paix et la sécurité mondiales doivent être des priorités internationales.

Les Présidentes de parlement, dont la réunion annuelle s'était déroulée juste avant, ont fourni un apport spécifique à la Conférence mondiale des Présidents de parlement. Leur réunion, à laquelle assistait près de la moitié des femmes Présidentes de parlement dans le monde, a porté sur les moyens d'accélérer les progrès en matière d'égalité des sexes en recourant à des idées et pratiques novatrices. Les Présidentes de parlement ont, en outre, défini un programme prospectif pour atteindre l'égalité des sexes en une génération. Une communication efficace sera un outil déterminant pour changer les mentalités et remettre en cause les préjugés qui perpétuent les inégalités, pour promouvoir l'éducation des filles et des garçons et pour travailler en collaboration avec les populations. Cette action devra s'accompagner d'efforts constants visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, et à renforcer la participation politique des femmes.



Les Présidentes de parlement ont entériné un programme novateur pour atteindre l'égalité des sexes d'ici une génération.  
© UIP/Joel Sheakoski, 2015



# Passer des mots à l'action

Des flux migratoires sans précédent vers l'Europe, des déplacements de populations causant des crises dans le monde entier, la menace du terrorisme et du changement climatique : c'est dans ce contexte que les deux Assemblées de l'UIP ont réuni, à Hanoï et Genève, la communauté parlementaire mondiale appelée à réfléchir aux problèmes cruciaux de notre temps. Les parlementaires sont convenus que l'incapacité à traiter ces problèmes déclencherait des catastrophes humanitaires sans précédent, ferait de la planète un lieu surchauffé et inhospitalier dont les ressources de base ne seraient plus à même de satisfaire aux besoins des populations, dominé par l'inégalité et la souffrance humaine.

Tout au long des réunions, débats et discussions informelles, les participants ont analysé des questions complexes, exprimé des opinions divergentes mais aussi trouvé des terrains d'entente et recherché ensemble des solutions humaines et innovantes aux problèmes que connaît le monde.

## Donner la priorité au développement humain

A quelques mois seulement de l'adoption des ODD, le nouveau programme de développement durable et le rôle des parlements dans son application ont occupé une place centrale à la 132<sup>e</sup> Assemblée de Hanoï. Par la [Déclaration de Hanoï](#), les Membres de l'UIP ont réaffirmé une vision commune du développement durable, fondée sur les droits de l'homme, la réduction de la pauvreté, la paix et la sécurité. Les parlements contribueront à la réalisation des ODD, en obligeant les gouvernements à rendre compte des engagements pris et en veillant à ce que les lois et les

budgets qu'ils adopteront soient en phase avec les plans nationaux de développement durable.

Au vu de la raréfaction des ressources en eau et de ses conséquences sur la paix, encore aggravées par l'absence de gestion efficace de l'eau, les Membres ont aussi adopté à Hanoï une résolution sur la [gouvernance de l'eau](#). Elle appelle les parlements nationaux à exécuter les traités internationaux sur la gestion de l'eau, sachant que l'on s'attend à ce que deux tiers de la population mondiale se trouvent confrontés à des pénuries d'eau d'ici 2025. Le droit à l'eau et à l'assainissement, importants facteurs d'amélioration de la santé et du bien-être des populations, a également été souligné.

## Œuvrer pour la paix et la sécurité et lutter contre le terrorisme

En raison des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, et de l'explosion sans précédent des attaques terroristes dans de nombreux pays et régions du monde, les questions de la paix, de la sécurité, du contre-terrorisme et de la protection des droits de l'homme ont continué d'occuper une place importante dans notre agenda politique tout au long de l'année 2015.

La résolution sur [La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international](#) confirme l'engagement des Parlements membres envers la démocratie et un ordre international équitable fondé sur la primauté du droit.

L'adoption à ces assemblées des résolutions intitulées [La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale](#) et [La démocratie à l'ère numérique](#) a mis en lumière les défis de plus en plus complexes auxquels le monde se trouve confronté. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver un équilibre entre les impératifs de sécurité et le

Page précédente :  
L'UIP a accordé beaucoup d'importance à la recherche de solutions justes et humaines aux crises des migrants et réfugiés en 2015.

© Anadolu Agency, 2015



Les Assemblées de l'UIP représentent un forum unique de diplomatie parlementaire internationale.  
© UIP/Lucien Fortunati, 2015

respect de la vie privée, la résolution sur la cyber-guerre appelle les parlements à veiller à ce que le droit des conflits armés s'applique à la cyber-guerre pour parer à d'éventuelles failles juridiques. D'autres recommandations de cette résolution portent sur la mise en place d'une cyber-stratégie, l'établissement d'une définition claire de la cyber-guerre et des dispositions des législations nationales visant à garantir que la cyber-technologie ne puisse servir à fomenter des conflits internationaux. Cette résolution historique sur les libertés numériques établit de nouvelles normes de protection des droits et libertés numériques dans un contexte de surveillance généralisée.

Les groupes terroristes ont de plus en plus d'activités transfrontalières et font preuve d'une grande interconnectivité, déployant des attaques dans toutes les régions et tous les pays, depuis la France jusqu'au Nigeria et à la Tunisie. Dans de telles circonstances, les Membres de l'UIP ont exprimé les préoccupations suscitées par la menace que le terrorisme fait peser sur la paix et la sécurité internationales. La résolution adoptée à la 132<sup>e</sup> Assemblée sur le [point d'urgence](#) condamne tous les actes de terrorisme commis par des organisations telles que Boko Haram et Daech et appelle à la protection des civils, en particulier des femmes et des filles. Les participants ont aussi marqué leur soutien aux initiatives antiterroristes de l'ONU.

Cette déclaration d'intention politique a été suivie, à la 133<sup>e</sup> Assemblée, par une réunion-débat de haut niveau à laquelle sont intervenus les dirigeants d'institutions de l'ONU et des parlementaires de pays directement concernés par le terrorisme.

### Protéger les migrants et les réfugiés

On estime aujourd'hui à 250 millions le nombre des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile dans le monde. Les conditions dramatiques dans lesquelles un million d'entre eux ont cherché à gagner l'Europe par la mer en 2015 ont mis en lumière la vulnérabilité des migrants. A l'Assemblée d'octobre, à Genève, les Membres de l'UIP ont recherché des solutions sur le thème [Migrations plus justes, plus sensées et plus humaines : un impératif économique et moral](#), et des moyens de protéger les réfugiés pris dans une crise migratoire mondiale inédite.

La tragédie vécue par des millions de personnes fuyant la violence et les conflits a soulevé la question de savoir comment les parlements et la communauté internationale pouvaient assurer la protection et le soutien nécessaires aux réfugiés, dans le respect des principes du droit international humanitaire et des conventions internationales.

La résolution souligne qu'il incombe à tous les pays de partager la charge de l'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile. Elle appelle les pays d'accueil à ne pas rejeter ni expulser les réfugiés vers un pays où leur vie serait menacée pour une raison ou pour une autre. Elle souligne qu'il faut s'attaquer aux causes profondes des déplacements, au premier rang desquelles les conflits au Moyen-Orient qui ont engendré la pire crise des réfugiés que le monde ait connu depuis la seconde guerre mondiale.

Malgré la nature complexe des migrations et les préoccupations qu'elles suscitent au plan national et local, il faut aussi reconnaître le potentiel de ce très ancien

phénomène. Les Membres de l'UIP ont publié une déclaration par laquelle ils s'engagent à promouvoir la ratification des conventions internationales qui protègent les droits des migrants et des réfugiés. Ils ont spécifié qu'il convenait de montrer l'exemple en communiquant de façon plus efficace et plus rationnelle sur les migrations et en promouvant des filières de migration sûres et légales.

Afin d'aider les parlementaires partout dans le monde à relever le défi de la migration et à mieux protéger les droits de l'homme des migrants, un nouveau guide pratique à l'usage des parlementaires a été présenté à l'Assemblée. Publié par l'UIP, l'Organisation Internationale du Travail et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ce guide intitulé [« Migration, droits de l'homme et gouvernance »](#) ne se contente pas de donner des informations, il détaille aussi des outils et des mesures politiques pour mieux répondre à ce phénomène international.

### Une communauté mondiale unique en son genre

Comme à l'accoutumée, les Assemblées ont constitué un important forum de diplomatie parlementaire et d'engagement bilatéral. Quelque 210 réunions bilatérales se sont déroulées à Hanoï et à Genève. Elles ont débouché sur des accords, de nouvelles initiatives, l'établissement de nouvelles relations et de nouvelles amitiés entre parlementaires et entre pays qui établissent des ponts et ouvrent la voie à la paix.

La 133<sup>e</sup> Assemblée a aussi été un événement mémorable pour les Iles Fidji. Après un coup militaire et la dissolution du Parlement en 2006, les Fidji ont connu une période de transition de huit années, qui a pris fin avec les élections législatives de 2014. Celles-ci ont préparé la voie d'un retour du pays dans la communauté parlementaire mondiale. Avec le retour des Iles Fidji, le nombre des parlements nationaux membres de l'UIP s'est établi à 167.

### Droit international humanitaire et migration forcée

Comment les Etats doivent-ils répondre aux importants flux de demandeurs d'asile ? Que faire pour réduire les risques qui menacent les demandeurs d'asile ? Le traitement « offshore » des demandes est-il une solution ? Quelles sont les solutions à long terme de réinstallation ou de retour des réfugiés ? Ces questions ont été traitées à la 133<sup>e</sup> Assemblée, à Genève, lors d'une session ouverte du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire consacrée à la dimension humanitaire des flux de migration forcée.

Les parlementaires ont souligné combien il est important d'apporter soutien et protection aux réfugiés comme aux populations hôtes. Ils ont insisté sur la nécessité d'une meilleure répartition des responsabilités, en particulier entre pays européens, concernant les réfugiés qui se trouvent et se rendent en Europe. Ils ont, en outre, réaffirmé que les réfugiés ne sont pas un fardeau mais une responsabilité.



« Passer des mots à l'action »  
– un débat interactif sur les  
droits de l'enfant durant la  
132<sup>e</sup> Assemblée, à Hanoi.  
© Parlement du Viet Nam,  
2015



# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

17 OBJECTIFS POUR TRANSFORMER NOTRE MONDE



© Nations Unies

## Faire entendre la voix des parlements dans les négociations internationales

Les dirigeants mondiaux ont pris des engagements historiques en 2015 en matière de réduction des risques de catastrophe, de développement durable et de changement climatique.

En début d'année, l'adoption à Sendai d'un cadre de réduction des risques de catastrophe sur quinze ans a marqué le premier grand accord du programme de développement pour l'après-2015. Il définit sept objectifs et quatre axes d'action prioritaires, et reconnaît le rôle spécifique des parlements.

Les 17 Objectifs de développement durables (ODD) officiellement adoptés au Sommet de l'ONU de septembre 2015 comprennent des objectifs et des indicateurs, sur quinze ans également, pour éradiquer la faim et la pauvreté extrême, réduire les inégalités et assurer aux générations futures la prospérité et de bonnes conditions de vie sur la planète.

En décembre, le Sommet de l'ONU sur le changement climatique a débouché sur un accord historique entre les nations du monde visant à maintenir la hausse des températures au-dessous de la barre des 2° Celsius à l'échelle mondiale. L'UIP, qui travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies depuis vingt ans, a grandement contribué à ces accords décisifs.

### Contribuer aux ODD et agir pour leur mise en œuvre

Même si une grosse partie du travail d'élaboration du nouveau programme de développement durable et de ses 17 objectifs remonte à une période antérieure, l'UIP a mené durant ces trois dernières années une campagne de sensibilisation au rôle des parlements dans la mise en œuvre et la supervision des ODD qui s'est poursuivie jusqu'à la fin. La Déclaration de Hanoï et celle de la Conférence des Présidents de parlement ont toutes les deux alimenté les discussions et les processus de prise de décision des Nations Unies. L'apport parlementaire a influé sur le résultat des négociations internationales : l'accord sur les ODD est le premier accord des Nations Unies qui comprend un volet spécifique sur la gouvernance.

L'Objectif 16 est centré sur la promotion de sociétés pacifiques, ouvertes à tous, et la mise en place d'institutions efficaces, responsables et inclusives. La nécessité d'un plein engagement des parlementaires dans la mise en œuvre de l'Objectif 16 et de l'ensemble des ODD est explicitement reconnue dans le document final du Sommet des Nations Unies.

Au Sommet des Nations Unies sur les ODD, en septembre, le Président de l'UIP, M. Saber Chowdhury, a réaffirmé la

détermination des parlementaires à contribuer au succès des ODD. Il s'est engagé à ce que l'UIP poursuive ses efforts pour garantir que les parlementaires participent aux processus nationaux de planification du développement durable, s'engagent pleinement dans l'adoption et l'application des lois nécessaires, allouent des budgets à la réalisation d'objectifs spécifiques et utilisent leur fonction de contrôle parlementaire pour s'assurer que les gouvernements tiennent leurs engagements.

Le travail parlementaire visant à concrétiser les ODD a rapidement pris de l'envergure au fil d'initiatives prises en 2015. Avant même l'adoption officielle des ODD, le Parlement roumain accueillait en juin le premier séminaire régional sur leur mise en œuvre. Les Parlements d'Europe centrale et de l'Est s'y sont interrogés sur les façons de se tenir prêts à aborder l'important programme à venir. Le Parlement de Trinité-et-Tobago a, quant à lui, présenté une résolution parlementaire sur la mise en œuvre des ODD.

### **Œuvrer à un développement global effectif**

En matière de développement, tout changement véritable ne sera possible qu'avec le concours de tous. L'UIP a continué à représenter les parlementaires au Comité directeur du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (GPEDC). Outre la participation aux réunions de ce Comité, l'Organisation a appuyé le suivi effectué par le GPEDC pour s'assurer de la tenue des engagements internationaux de coopération pour le développement pris à Busan en 2011 en appelant les parlements à nommer des coordonnateurs chargés de contribuer à cette action. Les préparatifs de la deuxième réunion de haut niveau du GPEDC, qui se tiendra au Kenya en 2016, ont commencé. L'UIP coordonnera la participation parlementaire à ce processus.

### **Développer l'association avec l'Organisation des Nations Unies**

Pour l'Organisation des Nations Unies, 2015 a été une année mémorable à d'autres titres également. L'ONU fêtait, en effet, son 70<sup>e</sup> anniversaire et l'UIP se devait de marquer l'occasion en participant aux célébrations officielles, d'une part, et en faisant le point sur les défis à relever par cette institution, d'autre part. Les Membres de l'UIP ont exprimé devant les représentants de l'ONU leur volonté de s'engager davantage pour promouvoir la transparence et l'efficacité des processus décisionnaires internationaux. Parmi ceux-ci, il faut compter le choix du prochain Secrétaire général des Nations Unies et les projets de réforme du Conseil de sécurité.

Les Parlements membres se sont félicités de la présence de l'ONU dans leurs pays respectifs. L'aide apportée par l'ONU en coopération avec l'UIP est véritablement utile aux parlements : elle fournit connaissances techniques et conseils politiques aux parlementaires et au personnel des parlements et renforce les capacités d'exercice du contrôle parlementaire sur le gouvernement. A l'avenir, les parlementaires comptent maintenir ces bonnes relations par le biais de référents au sein des équipes de pays des Nations Unies.

En 2015, la Commission des Affaires des Nations Unies a examiné les travaux de la Commission de consolidation de la paix (CCP) à l'occasion de son 10<sup>e</sup> anniversaire, ainsi que ceux de la Cour internationale de justice (CIJ) qui est l'un des six principaux organes de l'Organisation des Nations Unies.

Les parlementaires ont étudié l'efficacité des efforts de la CCP pour stabiliser les pays en sortie de conflit et sont convenus de la nécessité de mieux intégrer la consolidation de la paix dans l'ensemble du système onusien. Il faudrait en outre que les parlements soient plus étroitement associés aux initiatives de consolidation de la paix à l'échelle nationale.

Le Président Saber Chowdhury a réaffirmé la volonté de l'UIP d'atteindre les ODD avant le sommet de l'ONU.  
© Nations Unies/Kim Haughton, 2015



Considérant l'efficacité générale de la CIJ en tant qu'outil de prévention des conflits, les membres de la commission ont souligné que le fait même de porter une affaire devant la Cour constituait en soi un acte de paix, marquant le respect du droit international par les parties concernées.

L'UIP a renforcé sa coopération avec le Conseil de sécurité de l'ONU, son Comité 1540 sur la non-cession d'armes de destruction massive à des agents non étatiques et son Comité contre le terrorisme (DECT). M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'UIP, a pris la parole devant ces deux organes en 2015. A son tour, le Directeur exécutif du Comité contre le terrorisme de l'ONU s'est exprimé devant les délégués des Parlements membres lors de la 133<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève. Dans les deux cas, le but était de contribuer à combler les lacunes législatives dans ces domaines dont l'importance est cruciale.

Le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP à New York continue de servir d'interface directe et permanente avec l'ONU. Ce Bureau facilite la participation des parlementaires à divers processus de l'ONU (réunions de la Commission de la condition de la femme, Forum politique de haut niveau, Forum pour la coopération en matière de développement, Forum des jeunes de l'ECOSOC, etc.).

Pour la deuxième année consécutive, l'UIP s'est associée à l'ONU pour participer à l'initiative « Changement de perception » dont l'objectif est de mieux faire connaître les missions des deux organisations et l'impact de leurs travaux par des moyens de communication innovants et conviviaux.

### **Promouvoir le commerce international**

Alors que les négociations multilatérales du Cycle de Doha se heurtaient à de multiples difficultés et que toute la machine de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) semblait paralysée, il paraît difficile de ne pas reconnaître l'impulsion décisive qu'a exercée en février la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Le Directeur général de l'OMC, M. Roberto Azevêdo, a d'ailleurs salué l'importance du soutien des parlements à son organisation, rappelant qu'il incombe à ceux-ci de ratifier les accords et de faire pression sur les gouvernements pour les inciter à s'engager sur les grands dossiers commerciaux. Il a, en particulier, souligné le rôle joué par les parlementaires pour faire la liaison entre l'OMC et les citoyens.

Même si la session 2015 de la Conférence parlementaire avait pour thème général « L'OMC à 20 ans », il ne s'agissait pas seulement de se pencher sur le passé. L'assistance s'est en effet préoccupée des difficultés rencontrées par les institutions multilatérales et de la nécessité de promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et non discriminatoire.

La campagne menée par l'UIP cette année pour accélérer la ratification de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) est un bon exemple du rôle que les parlements peuvent jouer dans ce domaine. L'AFE, qui devrait engendrer des gains de quelque 1 000 milliards de dollars par an pour l'économie mondiale, porte sur l'amélioration des procédures aux frontières et la modernisation de règles douanières obsolètes. Selon les estimations réalisées par l'OCDE en 2015, l'application de l'AFE pourrait réduire les coûts du commerce mondial de 12,5 % à 17,5 %.

Pour que l'accord entre en vigueur, il faut qu'il soit ratifié par les deux tiers des 162 membres de l'OMC. L'UIP a pris différentes mesures pour mobiliser ses Membres. Une séance spéciale a été organisée sur ce sujet à l'occasion de la Conférence parlementaire sur l'OMC, des supports d'information ont été diffusés et une session parlementaire sur l'AFE a eu lieu en septembre dans le cadre du Forum public de l'OMC sur le thème général « Le commerce fonctionne ». Fin 2015, 50 Etats avaient ratifié l'AFE.



En 2015, la Conférence parlementaire sur l'OMC a donné un nouvel essor politique aux négociations commerciales multilatérales.  
© UIP/Giancarlo Fortunato, 2015



L'attaque du parlement et contre la démocratie au Burkina Faso en 2015 a provoqué des manifestations dans tout le pays, de même qu'une réprobation internationale.  
© AFP/Sia Kambou, 2015

## Préparer la paix

Depuis plus de 125 ans, l'UIP poursuit l'objectif fondamental d'un monde sans conflit. Sans la paix, la démocratie ne peut ni fonctionner ni être efficace. Néanmoins, la paix ne peut être obtenue sans engagement de tous les segments de la société dans la recherche de la réconciliation et l'édification d'institutions démocratiques. Ce processus de consolidation de la paix et de prévention des conflits est l'un des grands piliers du travail de l'Organisation. Pour y parvenir, l'UIP s'emploie à soutenir l'action parlementaire dans les processus de paix, à promouvoir le dialogue politique et à surveiller les crises en cours ou potentielles pour pouvoir y répondre rapidement.

### Promouvoir la réconciliation nationale

Voici déjà plus de cinq ans que la Côte d'Ivoire a été déchirée et dévastée par une explosion de violence faisant suite aux élections. Pourtant la réconciliation nationale reste incomplète. En 2015, l'UIP a continué de soutenir les efforts du Parlement ivoirien pour rétablir la paix et la sécurité, conformément aux engagements d'application des recommandations de la conférence régionale de 2013 sur la prévention et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest.

Dans le droit fil des visites organisées en 2014, l'UIP a commandité trois nouvelles visites de parlementaires ivoiriens dans des communautés divisées. Ces visites, qui visaient à reconstruire la cohésion sociale, étaient axées sur les questions d'insécurité, de propriété terrienne, de xénophobie, de compensation sélective des victimes des violences de 2010, d'insuffisante autonomisation des femmes, de chômage des jeunes et d'injustice sociale. Il était en effet essentiel de travailler à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale avant la tenue des élections présidentielles prévues dans l'année.

Ce type de visite sert également à rapprocher les parlementaires des citoyens. Ceux-ci se familiarisent ainsi avec le travail de leurs représentants et peuvent donner leur avis sur les moyens de faciliter la coexistence. Ces visites ont débouché sur des recommandations concrètes (création d'un mécanisme d'échange permanent entre les parlementaires et les circonscriptions, mise en place d'une plateforme d'alerte pour répondre aux mécontentements avant qu'ils ne s'enveniment, établissement d'un observatoire de la cohésion sociale, etc.).

Le Président du Parlement ivoirien, M. Guillaume Soro, qui s'est entretenu avec le Secrétaire général de l'UIP à Genève, s'est engagé à poursuivre les efforts de réconciliation nationale au vu des difficultés qui subsistent.

### Construire le dialogue pour la paix

Cette année, comme les précédentes, a été marquée par de terribles violences et des attaques contre la démocratie dans le monde. L'UIP a condamné haut et fort ces événements. Qu'il s'agisse des attaques contre le Parlement d'Afghanistan ou du Burkina Faso, des violences politiques au Burundi qui ont fait des centaines de victimes et ne sont toujours pas maîtrisées, de la crise politique qui se poursuit aux Maldives ou des attentats terroristes qui ont frappé le Cameroun, la France, le Nigeria et d'autres pays du monde, l'Organisation s'est exprimée tant en public qu'en coulisse. Nous avons également suivi avec attention le déroulement des événements en République centrafricaine et en Libye.

Nelson Mandela disait que les conflits se résolvent souvent par des évolutions qui, au départ, sont inimaginables. C'est en impulsant et en encourageant de telles évolutions par le dialogue que l'UIP promeut la paix dans les régions qui connaissent des troubles. L'UIP a pris contact avec les autorités du Burundi et de la Thaïlande pour réaliser des missions dans ces pays en 2016, promouvoir le dialogue et

la participation politique, ou encore contribuer à la rédaction d'une nouvelle constitution.

S'agissant d'un dossier plus ancien qui semble plus inextricable encore, le Secrétaire général de l'UIP a mené une mission dans les deux Corées où il était invité à rencontrer des parlementaires. Cette visite marque un premier pas vers le dialogue et la coopération entre parlements, et la création de conditions propices au rétablissement de la confiance et de relations entre les deux Corées.

Le Secrétaire général s'est également rendu pour la première fois à Jérusalem et à Ramallah (Cisjordanie) en préparation de la mission que doit y effectuer en 2016 le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Il y a pris une série de contacts de haut niveau, notamment avec le Premier ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas, et le Président de la Knesset. Cette visite a facilité les travaux d'élaboration d'une nouvelle méthode pour parvenir à la paix entre Israéliens et Palestiniens. Il s'agit d'organiser des tables rondes sur des questions susceptibles de susciter des tensions (l'eau, la santé et la nourriture, par exemple) pour en faire des thèmes de dialogue sur les conditions de coexistence. L'UIP se propose de concrétiser ces initiatives en 2016.

En 2014, il avait été décidé d'élargir le champ d'action du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient au-delà du conflit israélo-palestinien. L'application de cette décision a mené à la réalisation d'une mission exploratoire de l'UIP en Syrie et au Liban. Cette mission avait pour but de préparer une mission parlementaire d'observation en Syrie et de manifester le soutien des parlements et leur solidarité avec la population syrienne après des années de guerre. L'UIP a réitéré son engagement indéfectible de venir en aide à la Syrie pour établir en sortie de conflit un parlement qui soit représentatif, transparent, responsable, accessible et efficace, prêt à relever les complexes défis de la réconciliation et de la reconstruction.

## Attirer l'attention sur une question négligée

Au cours de l'année, l'UIP et ses partenaires ont poursuivi leurs efforts de résolution d'une question trop souvent négligée. Même si, cette année, le long exode des réfugiés fuyant les zones de conflit comme la Syrie et l'Iraq a probablement sensibilisé le public à la détresse des réfugiés, l'apatridie reste un problème croissant dont on parle peu. Dix millions de personnes sont pourtant concernées et toutes les dix minutes un enfant sans nationalité naît quelque part dans le monde. Les causes d'apatridie sont diverses.

Si la plupart des apatrides vivent dans le pays où ils sont nés, la hausse dramatique des déplacements forcés au-delà des frontières nationales complique encore un problème déjà très complexe. Privés de toute « appartenance », les apatrides se voient aussi privés de droits aussi élémentaires que celui de l'accès à l'éducation ou aux soins de santé. C'est pourtant une question qui pourrait être résolue en apportant des changements relativement simples aux lois et pratiques, comme l'explique le [guide pour les parlementaires Nationalité et apatridie](#) réalisé en 2014 avec le concours du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR).

Afin d'inciter les parlementaires à s'engager sur cette question, l'UIP, le Parlement sud-africain et le HCR ont organisé en novembre une conférence mondiale sur l'apatridie. Les parlementaires présents à cette conférence, issus de 40 parlements nationaux, se sont engagés à réviser la législation, à œuvrer pour que toute loi établissant une discrimination pour des raisons de race, d'appartenance ethnique, de religion ou de sexe soit amendée, et à renforcer le contrôle exercé par le parlement sur les politiques publiques en matière d'apatridie. Ils sont aussi convenus de promouvoir l'adhésion aux Conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie et ont appelé à davantage d'initiatives régionales visant à mettre un terme à ce phénomène.

Les participants à la conférence, constatant la nécessité d'une sensibilisation des parlementaires à ce problème, ont décidé de former un groupe de parlementaires déterminés à agir pour mettre un terme à l'apatridie.



Page suivante :  
Après plus de 60 ans,  
l'échange par le Bangladesh  
et l'Inde d'enclaves  
contestées met fin à  
l'apatridie de fait pour des  
dizaines de milliers de  
personnes.  
© Agence Anadolu, 2015

Besoin de paix et de sécurité  
à Paris, après deux attaques  
terroristes en 2015.  
© AFP/Eric Feferberg, 2015



# Des parlements bien préparés à exercer leurs fonctions

Au vu des engagements historiques mais ambitieux pris en 2015 dans le domaine du développement et du climat, il est plus important que jamais que les parlements assument pleinement leur rôle de garant d'une bonne gouvernance ayant pour objectif le bien-être de tous.

Elément moteur de la démocratie, un parlement efficace est aussi un agent de changement. Aider les parlements à devenir des institutions efficaces est à la base du travail de l'UIP depuis plusieurs décennies. Les efforts d'élaboration de normes pour parlements démocratiques, uniques en leur genre, viennent d'être complétés par la publication de principes relatifs à l'aide apportée aux parlements.

Au cours de l'année 2015, l'UIP a contribué au renforcement des parlements dans les domaines de la gouvernance, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la jeunesse, de la santé et du développement.

## Appliquer les Principes communs à notre propre activité

Les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*, adoptés par le Conseil directeur de l'UIP en 2014, font déjà figure de référence incontournable pour le travail de renforcement de l'institution parlementaire. En 2015, il s'agissait de promouvoir leur adoption et leur application. A la fin de l'année 2015, grâce aux efforts de l'UIP, plus de 100 parlements et organisations y avaient déjà adhéré.

Il faudra du temps pour que les Principes communs, qui comprennent neuf principes spécifiques et un principe général, soient appliqués de manière exhaustive. Une mission de terrain,

effectuée en mai en Palestine pour aider le Conseil législatif palestinien (CLP) à définir ses besoins prioritaires, a fourni la première occasion d'application des Principes communs par l'UIP. La démarche retenue consistait à aider le CLP à déterminer les priorités qui pouvaient être traitées avec les ressources et moyens disponibles et celles qui nécessiteraient un appui extérieur. Trois domaines requérant un appui ont ainsi été déterminés, et cet exercice a, en outre, débouché sur une amélioration de la communication interne du CLP. En novembre, nous avons achevé la formation dans les domaines de l'administration publique, du protocole et de l'étiquette.

Nous avons aussi commencé à appliquer les Principes communs au Myanmar et en Egypte, ce dernier pays organisant ses premières élections législatives depuis la crise de 2012. En Egypte, notre activité s'est concentrée sur les services d'assistance au parlement via l'élargissement des ressources humaines. Les formations, générales et spécialisées, ont bénéficié à plus de 900 membres du personnel. S'agissant de l'amélioration de l'accès à l'information des parlementaires, les premiers efforts ont porté sur la formation aux nouvelles technologies, qui a concerné plus de 150 membres du personnel dont 69 % de femmes. La mise à niveau des infrastructures a impliqué l'achat d'équipements TIC essentiels.

Au Myanmar, où l'UIP intervenait pour la quatrième année consécutive, l'application des Principes communs a conduit à aider le personnel parlementaire à rédiger un guide et des directives à l'usage des nouveaux parlementaires. Notre travail, effectué en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est limité à des conseils techniques et d'organisation, le personnel parlementaire assumant la complète maîtrise de la structure et de la rédaction du contenu de la publication. Cette démarche s'est avérée particulièrement efficace sur le plan de l'apprentissage et de l'autonomisation, tout en favorisant la mise en place d'une mémoire institutionnelle de ce jeune parlement.

Le nombre de parlements et organisations à avoir officiellement approuvé les Principes communs a dépassé la barre des 100 signatures en 2015.  
© UIP, 2015



En outre, un plan de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) a été réalisé pour le Parlement du Myanmar et les infrastructures de gestion de l'information ont été modernisées. Les activités en cours pour le Service de documentation se sont concentrées sur l'élaboration d'une politique de ressources bibliothécaires et des procédures de gestion des demandes des parlementaires, et ont été complétées par l'organisation d'une formation visant à améliorer la gestion des ressources humaines.

En Afghanistan, l'UIP, qui intervenait une fois encore en coopération avec le PNUD, a facilité l'évaluation des services administratifs du Secrétariat des deux chambres du Parlement par le biais d'outils d'auto-évaluation, évalué les TIC, le fonctionnement des commissions et des sessions plénières, et mené des audits des ressources humaines.

Le travail engagé à l'Assemblée nationale des Seychelles s'est poursuivi par l'organisation d'un atelier à l'intention des journalistes sur la couverture des affaires parlementaires. Une feuille de route récapitulante les écueils à éviter pour assurer une couverture équilibrée a été élaborée et les journalistes ont réfléchi aux possibilités d'amélioration. Ils ont notamment évoqué la nécessité de pouvoir entrer plus facilement en contact avec les parlementaires, d'avoir un meilleur accès aux informations et le besoin de renforcer les compétences des journalistes locaux ainsi que leurs motivations.

Au Togo et en Tunisie, l'UIP a apporté aux parlementaires des éléments sur les normes pour parlements démocratiques et les fonctions législatives et de représentation.

La coopération avec le Parlement de Guinée équatoriale a été renouvelée par la signature d'un nouvel accord portant sur la poursuite du soutien dans des domaines tels que le cadre juridique, les méthodes de travail, les ressources humaines et les travaux en commissions.

### Mesurer l'efficacité

D'importantes consultations menées auprès des Parlements membres en 2015 ont révélé que le contrôle parlementaire et le pouvoir des parlements de demander des comptes aux gouvernements constituaient un sujet majeur de préoccupation. Cette fonction des parlements a en effet gagné en importance avec le renforcement des pouvoirs de l'exécutif. Si partout dans le monde les citoyens demandent une plus grande supervision du parlement, la réponse donnée par les différents parlements varie énormément. Suite à ces consultations, il a été décidé de faire de la supervision et de la reddition de comptes le thème du prochain Rapport parlementaire mondial.

Publié conjointement avec le PNUD, ce rapport étudiera avec quelle efficacité les parlements demandent des comptes aux gouvernements et s'interrogera sur les moyens d'accroître cette efficacité. Le lancement de cette publication étant prévu en 2016, diverses activités de recherche ont été engagées, notamment des enquêtes et des entretiens avec les parlementaires. Des réunions-débats ont été menées à la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement ainsi qu'à la 133<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, dont certaines en partenariat avec la Réunion des femmes parlementaires et l'Association des secrétaires généraux de parlements.

### Permettre l'accès à l'information

On ne peut sous-estimer l'importance pour les parlements de l'accès à des informations de qualité. Grâce à un partenariat de plus de dix ans avec la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de la Fédération internationale des associations et institutions de bibliothèques (IFLA), l'UIP est en mesure de procurer aux Parlements membres une expertise toujours actualisée dans ce domaine. En 2015, l'UIP et l'IFLA ont publié les *Lignes directrices sur les services de recherche parlementaire* qui rassemblent les meilleures pratiques de ce domaine. Rédigées par un groupe de responsables des services de recherche parlementaire, ces lignes directrices seront d'un grand secours à tous les parlements qui cherchent à mettre sur pied ou à développer des services de recherche.

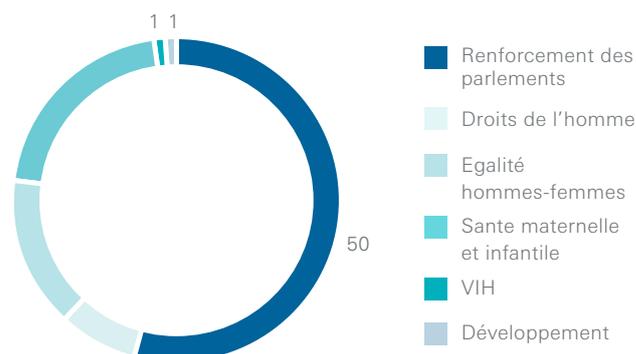
La base de données PARLINE reste une exceptionnelle source d'informations de référence sur tous les parlements nationaux du monde. Une nouvelle version actualisée de cette base est en préparation. Elle couvrira davantage de points et comprendra de nouvelles fonctions de comparaison des informations.

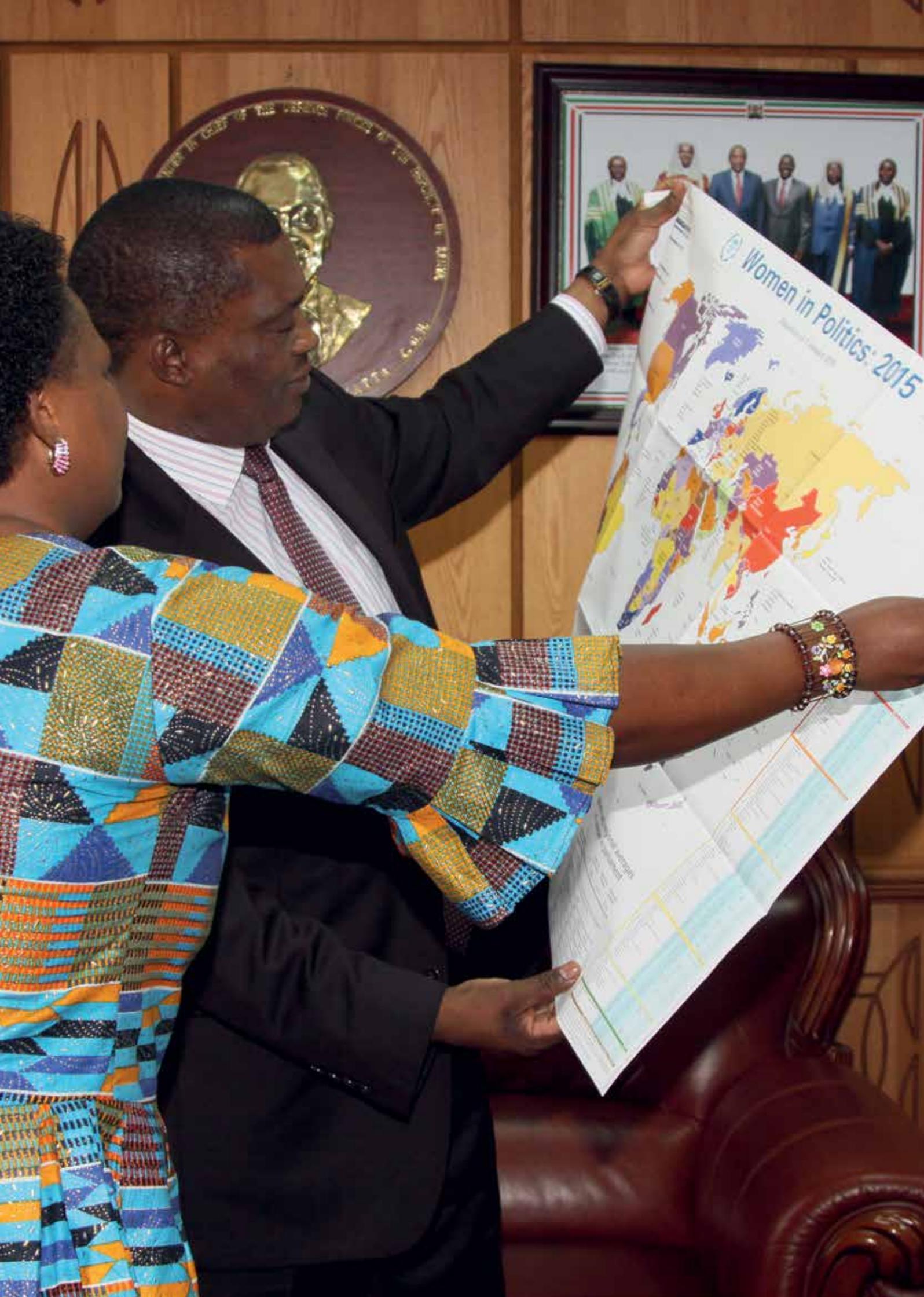
L'UIP a également continué à aider les parlements à faire une utilisation efficace des technologies de l'information et de la communication. Les prochaines éditions du Rapport mondial sur l'e-Parlement et de la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, toutes deux prévues à la mi-2016, sont en préparation.

### Progression de l'adhésion aux Principes communs

Fin 2015, 102 parlements et autres organismes avaient déjà officiellement adhéré aux *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*. Elaborés à partir de dizaines d'années d'expérience, ces principes mettent en valeur l'importance de la diversité et de l'égalité. Ils insistent sur le fait que les parlements doivent avoir un rôle central dans leur propre développement et expliquent comment mettre en place une coopération efficace avec les différents partenaires, notamment les institutions du système de l'ONU. Chaque nouvelle adhésion ajoute poids et valeur aux Principes communs, l'enjeu essentiel restant néanmoins qu'ils soient appliqués aussi largement et aussi efficacement que possible.

### 92 activités nationales et régionales par thème



A data table with multiple columns and rows, likely containing the percentage of women in national parliaments for various countries. The table is partially obscured by the woman's hand and the man's arm. The columns include country names and numerical data.

# Innovier pour faire progresser l'égalité des sexes

De nouveaux jalons ont été définis en 2015 pour les droits des femmes et l'égalité des sexes : l'un des ODD est entièrement consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

L'UIP, acteur mondial de la promotion du rôle des femmes dans la sphère politique et dans les parlements, a largement participé aux débats qui ont présidé à la définition de l'ODD 5. L'Organisation, qui a appelé à consacrer un objectif à l'égalité des sexes, a en outre apporté des éléments pour l'élaboration d'indicateurs de la participation politique des femmes.

2015 a aussi été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, il y a vingt ans. A l'époque, la quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes avait réaffirmé le principe de l'inaliénabilité des droits des femmes et des filles, qui font partie intégrante des droits humains universels. Les gouvernements s'étaient engagés à atteindre l'égalité des sexes et à renforcer le pouvoir d'action des femmes en tous lieux. Alors, dans quelle mesure l'égalité des sexes a-t-elle progressé au cours des deux décennies écoulées ?

## Observer l'évolution de la représentation des femmes dans les parlements

Dans l'optique du bilan des vingt années écoulées depuis la Déclaration et l'adoption du Programme d'action de Beijing, l'UIP s'est penchée sur la représentation des femmes au parlement pendant cette période.

Cette analyse a débouché sur de nouvelles publications visant à sensibiliser les décideurs, les acteurs et le grand public à la question de la participation politique des femmes. Dans *Les femmes dans les parlements : regard sur les vingt dernières années*, on constate que les parlementaires femmes ont gagné du terrain dans près de 90 % des 174 pays pour lesquels des données étaient disponibles entre 1995 et 2015. Il faut néanmoins nuancer cette conclusion. Le pourcentage des femmes parlementaires dans le monde a presque doublé par rapport à 1995 : la moyenne mondiale est passée de 11,3 % à 22,1 % au début de l'année 2015, et ce chiffre a atteint 22,7 % en fin d'année.

Les données de l'UIP sur les femmes en politique demeurent la principale référence en matière de sensibilisation et pour éclairer les réponses politiques partout dans le monde.

© UIP, 2015

L'édition 2015 de la *Carte des femmes en politique*, publiée conjointement avec ONU Femmes sur la base des données de l'UIP, dresse un tableau mitigé de la représentation des femmes dans les exécutifs et les parlements aux niveaux régionaux comme aux niveaux nationaux. Le nombre de femmes ministres a augmenté au cours des douze derniers mois et atteint 17,7 % de l'ensemble des ministres. Toutefois, depuis 2005, le pourcentage des femmes ministres n'a progressé que de 3,5 points. De même, la progression du nombre de femmes présidentes de parlements a été faible. Début 2015, les Présidentes de parlements ne représentaient que 15,8 % de l'ensemble des Présidents de parlements, même si des évolutions historiques sont intervenues en cours d'année.

A l'évidence, des mesures politiques ambitieuses et concertées sont nécessaires pour accélérer le rythme de la progression vers la parité. C'est la conclusion à laquelle sont arrivés les 160 parlementaires, hommes et femmes, qui participaient à la réunion-bilan organisée par l'UIP et ONU Femmes en marge de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

## Atteindre la parité des sexes en une génération

La lenteur de l'évolution est particulièrement frustrante pour les femmes parlementaires, et plus encore pour les Présidentes de parlement. C'est une question qui a été soulevée à chacune des réunions annuelles des Présidentes de parlement de ces dernières années. La réunion de 2015 a mis l'accent sur la nécessité d'innover pour accélérer le rythme de progression. Les participantes ont fixé l'objectif de la parité en une génération, comptant sur l'unité de pensée et d'action pour faire office de puissant moteur de changement.

L'action collective est aussi un élément crucial pour la réussite de la nouvelle campagne lancée par l'UIP en 2015. L'appel à l'action intitulé *Je suis parlementaire, mon pouvoir pour le pouvoir des femmes* enjoint aux parlementaires d'agir pour la parité en s'engageant à faire usage de leur fonction et de leurs pouvoirs pour donner du pouvoir aux femmes et aux filles et faire progresser l'égalité. Des centaines de parlementaires, hommes et femmes, ont déjà signé cet appel.

## Agir pour obtenir une pleine participation

En 2015, l'UIP a poursuivi ces efforts en faveur de la représentation des femmes dans les parlements, en mettant l'accent sur les pays en sortie de conflit et en période de transition comme la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Mali et la Mauritanie.

Une opération sur deux ans a été lancée au Mali en soutien aux efforts parlementaires de mise en place du cadre législatif et politique nécessaire à l'amélioration du statut des femmes.

En juin 2015, l'UIP a apporté son soutien aux femmes membres de la première assemblée parlementaire tunisienne élue après le Printemps arabe. En partenariat avec International IDEA, l'UIP a organisé une formation sur les moyens de développer des synergies entre femmes parlementaires de différents partis politiques. Une séance consacrée aux groupes parlementaires de femmes a également permis d'élaborer des lignes directrices, de faciliter le partage d'expérience entre femmes parlementaires et de poser les premiers jalons de la création d'un groupe de femmes parlementaires.

Mme Amal Qubaisi (Emirats arabes unis) a joué un rôle pionnier pour toutes les femmes parlementaires du monde arabe.  
© UIP/Pierre Albouy, 2015



### **De grandes avancées du côté des Présidentes de parlement**

L'élection, fin 2015, de Mme Amal Al Qubaisi à la présidence du Conseil national de la fédération des Emirats arabes unis (EAU) est un événement historique puisque Mme Al Qubaisi est à la fois la première femme à accéder à ce poste et la première Présidente de parlement de la région arabe.

Mme Al Qubaisi est d'ailleurs coutumière des « premières ». En 2006, en effet, elle était déjà la première femme à entrer au Conseil national de la fédération.

Dans le sultanat d'Oman voisin, un autre jalon a été atteint lorsque Mme Suad Mohammed Al Lawatier est devenue la première femme à occuper le poste de Vice-Présidente du Parlement de son pays.

Mme Margaret Mensah-Williams, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP, est, quant à elle, devenue la première femme Présidente de parlement en Namibie en accédant au poste de Présidente de la chambre haute, le Conseil national.

Avec son élection, fin 2015, le nombre total des femmes Présidentes de parlement dans le monde était de 49, soit près de 18 % de l'ensemble des Présidents de parlement selon les statistiques de l'UIP.

Avec le soutien de l'UIP, le groupe de femmes parlementaires nouvellement créé en Mauritanie a défini son orientation stratégique au cours d'un atelier de quatre jours à Nouakchott. Outre sa stratégie, le groupe a aussi établi un plan d'action pluriannuel pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

Une mission menée par l'UIP au Kenya a recommandé l'instauration de mécanismes officiels, notamment d'une disposition constitutionnelle garantissant un tiers des sièges parlementaires aux femmes. Les parlementaires des deux sexes se sont félicités du soutien de l'UIP et une proposition de loi incluant ces recommandations a été déposée à l'été 2015.

### **Date historique pour les femmes parlementaires à l'UIP**

2015 était aussi une année importante pour les femmes parlementaires à l'UIP puisque cette année marquait les 30 ans de la Réunion des femmes parlementaires, un anniversaire qui a été célébré à l'Assemblée de Hanoï et a fait l'objet d'un article dans le Huffington Post. Initialement créée dans le but de donner aux femmes parlementaires un espace officiel et un forum d'échange de réflexions, d'expériences et d'idées pour trouver des solutions communes à des problèmes partagés, la Réunion a largement dépassé cet objectif de par son impact et son champ d'action. Il y avait 22 femmes parlementaires à la première réunion à Lomé (Togo). Elles sont désormais plus de 200 à participer régulièrement à la Réunion, laquelle apporte sa contribution à toutes les décisions officielles des Assemblées de l'UIP. Cette expérience internationale a eu une précieuse influence sur de nombreuses femmes parlementaires, dont certaines ont accédé à des postes de direction dans leur parlement.



La formation des femmes parlementaires au Mali va les aider à développer leurs compétences de leadership.  
© UIP/Brigitte Filion, 2015

### Mettre un terme à la violence faite aux femmes d'ici 2030

La violence faite aux femmes a davantage été prise en compte et suscité une prise de conscience croissante ces dernières années, ce qui a contribué à faire de ce problème une priorité mondiale. L'ODD 5 sur l'égalité des sexes inclut des cibles visant à mettre un terme à toutes les formes de violence envers les femmes et les filles dans les sphères publiques et privées d'ici 2030. Il s'agit en particulier d'éliminer l'excision et de mettre un terme aux mariages forcés des enfants.

Les actions entreprises par l'UIP dès 2008 pour lutter contre la violence faite aux femmes se sont poursuivies en 2015, sur la base de l'engagement politique pris par les Parlements membres l'année précédente.

Au Bangladesh, nous avons soutenu les efforts du Parlement pour mettre un terme au mariage des enfants en favorisant la scolarisation des jeunes filles, en créant des emplois pour elles, en renforçant la législation sur le mariage des enfants et en veillant à son application, et surtout en travaillant à faire évoluer les normes sociales. Grâce aux efforts de formation et d'information déployés par les parlementaires, une centaine de responsables locaux, de représentants des forces de l'ordre, de responsables des registres de l'état civil et d'organisations non gouvernementales ainsi que des milliers de jeunes gens, garçons et filles, ont une meilleure perception des conséquences néfastes du mariage des enfants et sont conscients de la nécessité d'appliquer les lois qui l'interdisent.

Le nombre de femmes et de filles qui subissent les conséquences dévastatrices de l'excision et d'un mariage précoce forcé est estimé à plus de 700 millions. Et elles sont des millions à être exposées à l'une ou l'autre de ces pratiques. Au Mali, l'UIP a contribué à renforcer le réseau

parlementaire par un soutien logistique et une formation des parlementaires des deux sexes à la lutte pour mettre fin aux mutilations sexuelles féminines.

On estime que plus d'un tiers de la population féminine du Burkina Faso subit des violences physiques, le plus souvent perpétrées par le conjoint ou un autre membre de la famille. Pour lutter contre cet état de fait, une loi portant sur toutes les formes de violence envers les femmes, rédigée avec le concours de l'UIP, a été adoptée en 2015. Elle vise à apporter une réponse exhaustive aux problèmes de violence physique, sexuelle, psychologique, économique et culturelle envers les femmes et les filles. Elle comprend des sanctions des responsables et des mesures de protection et de soutien des victimes.

La violence faite aux femmes et aux filles, notamment en situation de conflit, a constitué l'un des principaux motifs d'appel à l'action de la réunion des Présidentes de parlement. La célébration du 15<sup>e</sup> anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité a été l'occasion pour les Présidentes de parlement de mener des actions nationales pour la mise en œuvre de cette résolution.

Lors de la 132<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP, la Réunion des femmes parlementaires a également appelé à accélérer l'adoption de plans d'action nationaux sur la résolution 1325. D'autres recommandations portaient sur un engagement accru des femmes parlementaires en faveur de la paix et de la sécurité et d'efforts pour faire en sorte que 15 % des financements pour la paix et la sécurité soient alloués aux questions d'égalité des sexes.

En coopération avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale et la Commission



Des hommes libanais affichent leur solidarité afin d'éradiquer la violence envers les femmes.  
© AFP/Anwar Amro, 2015

économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'UIP a aussi entrepris de promouvoir le dossier « femmes, paix et sécurité » dans le monde arabe. Dans une région touchée par les conflits et l'extrémisme violent, l'UIP a renforcé les capacités des parlements à appliquer la résolution 1325 par le biais de la législation, de la politique, de la budgétisation et des partenariats.

L'UIP s'est aussi intéressée aux problèmes de la sécurité des femmes et des filles sur Internet, a adopté une résolution sur ce sujet à la 132<sup>e</sup> Assemblée, et a appelé les parlements à prendre des mesures législatives pour lutter contre la cyber-violence envers les femmes.

### Mettre fin à la discrimination sexiste

L'UIP a beaucoup travaillé à l'engagement des parlements dans la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Son but a été d'approfondir la compréhension de la Convention par les parlements, de promouvoir l'implication des parlements dans l'établissement des rapports périodiques à présenter au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et d'encourager un suivi des recommandations de ce Comité pour une meilleure observance de la Convention.

Le rôle des parlementaires dans la promotion de la mise en œuvre de la Convention a été débattu lors de la réunion parlementaire annuelle tenue en marge de la réunion de la Commission de la condition de la femme. En 2015, des membres du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont participé à la Réunion des femmes parlementaires de l'UIP à l'occasion de la 133<sup>e</sup> Assemblée.

### Défenseur de l'égalité des sexes

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, s'est engagé à soutenir une initiative en faveur de l'égalité des sexes sur la base de son implication personnelle et du travail pionnier de l'UIP dans ce domaine. Cette initiative, intitulée *International Geneva Gender Champions*, invite les organisations à énoncer les mesures pratiques qu'elles se proposent de prendre pour supprimer les barrières de genre et à signer un « engagement de parité » par lequel elles s'obligent à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes dans tous les débats tenus sur la place de Genève. Le Secrétaire général de l'UIP s'est notamment engagé à placer l'égalité au cœur des travaux de l'Organisation et à mener une évaluation du lieu de travail du point de vue du genre en 2016.

# Faire progresser la participation politique des jeunes

Les jeunes représentent près de la moitié de la population mondiale, soit 3,5 milliards d'individus. Pourtant, la représentation et la participation des jeunes à la politique officielle restent incroyablement faibles. En 2015, l'UIP a accru ses efforts d'implication des jeunes dans la politique.

Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, créé en 2013 pour contribuer à redresser cette situation, a poursuivi ses efforts pour favoriser l'expression des jeunes dans les instances décisionnaires mondiales et les débats internationaux, et accroître la participation – quantitative et qualitative – des jeunes dans les parlements. Le Forum, qui effectuait en 2015 sa deuxième année complète de fonctionnement, a contribué à instiller la vision des jeunes dans les travaux et décisions des Assemblées de l'UIP. Le Forum a ainsi formulé des recommandations portant sur les domaines de la cyber-guerre, des migrations, de la démocratie à l'ère numérique et du contre-terrorisme.

Les membres du Forum ont aussi participé au Forum mondial de la jeunesse 2015 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) qui portait sur l'engagement des jeunes dans le passage des OMD aux ODD, à l'Audition parlementaire de l'UIP aux Nations Unies axée sur la place centrale à donner à l'humain dans les ODD, et au Forum mondial de la jeunesse, de la paix et de la sécurité qui s'est déroulé en Jordanie.

En prenant part à ces activités, le Forum s'est forgé un rôle influent en tant que plateforme internationale d'échange sur la participation politique des jeunes. Cette action est doublement bénéfique car elle contribue aussi à instiller une perspective parlementaire dans les débats internationaux sur la jeunesse tout en mettant les membres du Forum en contact avec des points de vue et des processus variés, ce qui ne peut qu'enrichir leurs expériences et conforter leur position de jeunes leaders.

## Initiatives nationales et régionales du Forum

En juin, à Lima, l'Organisation des Etats américains et le Congrès péruvien ont créé un réseau de jeunes parlementaires des Amériques. A cette occasion, le Président du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP a prononcé un discours soulignant l'importance de l'établissement de partenariats entre le Forum et les réseaux nationaux et régionaux de jeunes parlementaires.

En juillet 2015, le groupe interparlementaire britannique a organisé un débat à l'intention de jeunes parlementaires britanniques sur les activités de l'UIP en faveur de l'engagement politique des jeunes.

En octobre 2015, une section nigériane du Forum a été créée au Parlement nigérian dans le cadre d'une initiative conduite par le représentant du groupe géopolitique africain au Conseil des jeunes parlementaires.

Plus de 200 jeunes parlementaires de 66 pays ont participé à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires à Tokyo.  
© Parlement du Japon, 2015



## Une plateforme politique mondiale pour les jeunes

L'édition 2015 de la Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires, accueillie par la Chambre des représentants du Japon à Tokyo en mai, a offert une nouvelle occasion d'échange aux jeunes responsables politiques du monde entier qui y ont défini, du point de vue des jeunes, des solutions aux grands défis mondiaux. Les jeunes parlementaires ont appelé à prendre des mesures radicales pour contrer l'aliénation et le désengagement des jeunes en luttant contre le chômage, la discrimination et les conflits.

Plus de 200 jeunes parlementaires de 66 pays se sont réunis autour du thème de la démocratie et ont souligné la nécessité de disposer d'un cadre d'action exhaustif, fondé sur les droits, pour agir contre la radicalisation. Parmi les mesures à prévoir, ils ont souligné : la gratuité de l'instruction, des lois pénalisant les discours haineux, et l'implication des jeunes dans toutes les décisions en lien avec le contre-terrorisme. Ils ont aussi recommandé des mesures d'envergure pour résorber l'inquiétant chômage des jeunes, proposant notamment d'instaurer des quotas, de mieux ajuster l'éducation au marché du travail et d'ouvrir des possibilités de prêts aux jeunes entrepreneurs.

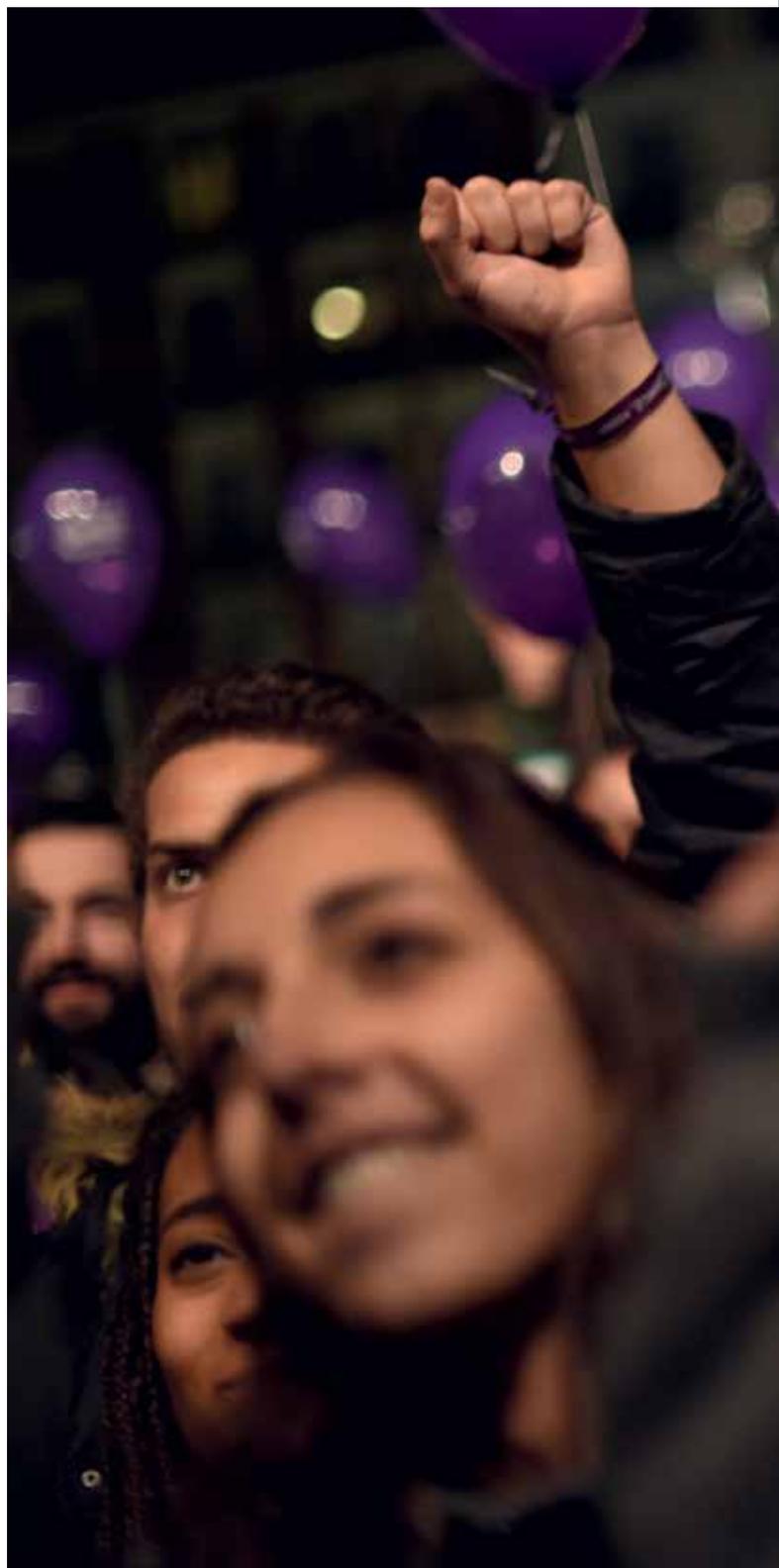
## Les idées des jeunes sur l'amélioration de la coopération au développement

A la suite de la conférence mondiale, un groupe de 50 jeunes parlementaires s'est demandé comment la coopération au développement pouvait mieux répondre aux besoins des jeunes lors d'une réunion organisée par l'UIP et Worldwide Support for Development. En cette année décisive pour le développement mondial, cette réunion a donné aux jeunes responsables politiques l'occasion d'exprimer de nouvelles idées sur cette question, passant notamment par la création d'emplois et la formation. Cette réunion étant ouverte au public (elle a attiré plus d'un millier de jeunes japonais), les parlementaires et les dirigeants de l'UIP ont pu échanger directement avec une large assistance.

## Echanger avec les jeunes sur le thème de la démocratie

Comment impliquer davantage les jeunes dans la politique ? Telle était la question-clé posée en septembre lors d'une manifestation organisée au Siège de l'UIP à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, qui a donné lieu à des activités diverses dans 21 parlements nationaux, sur le thème général de *Démocratie et participation citoyenne*. La manifestation organisée à Genève réunissait des parlementaires de différents pays et une cinquantaine d'étudiants de Genève, représentants des sections jeunes de partis politiques et membres du Parlement des jeunes genevois. La réunion a donné lieu à des échanges de vues et d'expériences qui ont débouché sur un consensus autour de la promotion de l'engagement des jeunes par une éducation moderne et inventive.

Ce débat s'inscrivait dans une semaine de manifestations organisées à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie par les autorités genevoises, en partenariat avec l'Université de Genève et l'UIP. Genève célébrait cette Journée pour la première fois et le grand succès remporté par cette édition ouvre la porte à de futures collaborations pour les prochaines éditions.



La mobilisation des jeunes en faveur de la politique est essentielle pour la démocratie.  
© AFP/Pedro Armestre, 2015



# Droits de l'homme pour tous

## Mettre fin aux violations des droits des parlementaires

En 2015, des parlementaires ont encore été la cible de nombreuses violations de leurs droits : assassinats, intimidations et menaces, détentions arbitraires, absence de procès équitable, violations de la liberté d'expression et de réunion.

Tout au long de l'année, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a mené les efforts de l'UIP pour protéger les parlementaires contre des violations potentielles ou imminentes de leurs droits, cherché à obtenir réparation dans les cas d'abus avérés et encouragé l'instauration des réformes nécessaires pour lutter contre les causes sous-jacentes de telles violations.

En 2015, le Comité a travaillé sur 320 cas dans 43 pays (contre 311 cas dans 40 pays en 2014) et l'UIP a adopté 57 décisions les concernant. Les victimes sont très majoritairement des hommes (283) et pour plus des deux tiers de l'ensemble des cas (71 %) font partie de l'opposition politique (228).

En 2015, le Comité a clos des cas concernant 54 parlementaires, de manière satisfaisante pour 38 d'entre eux. Parmi ces derniers figurait le cas de neuf parlementaires

exclus de l'Assemblée nationale du Togo qui ont été indemnisés pour leur exclusion induite. De plus, l'Assemblée nationale a modifié son règlement intérieur pour empêcher toute répétition d'une telle situation.

Des progrès ont aussi été enregistrés dans plusieurs cas de meurtre. Au Kenya, trois personnes ont été reconnues coupables du meurtre du parlementaire Melitus Mugabe Were en 2008. L'UIP estime par ailleurs que la condamnation en Russie de l'un des organisateurs du meurtre de Galina Starovoitova laisse présager une identification prochaine de l'ensemble des commanditaires de ce crime. Enfin, au Sri Lanka, l'enquête relative aux meurtres de Joseph Pararajasingham en 2005 et de Nadarajah Raviraj en 2006 a progressé de manière significative et débouché sur l'arrestation des responsables présumés. Toutefois, l'identité des personnes arrêtées confirme les craintes exprimées dès le départ par les plaignants et les conclusions d'une enquête de l'ONU quant à la responsabilité de l'Etat et aux soupçons de collusion avec des groupes paramilitaires au sujet de les meurtres.

## Action sur le terrain

Le Comité a effectué plusieurs missions et visites sur place pour avoir une meilleure compréhension de certains cas, exprimer ses préoccupations aux autorités nationales compétentes et trouver des solutions satisfaisantes, respectueuses des normes internationales en matière de droits de l'homme.

## Violations des droits de l'homme des parlementaires – 2015

Nombre de cas actuellement examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

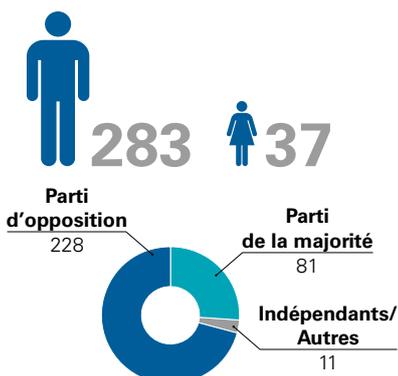
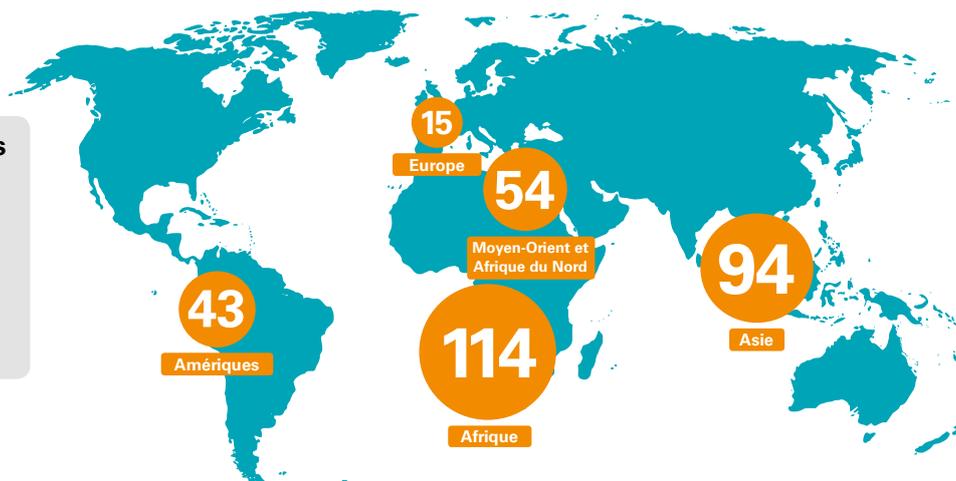


Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

**320** parlementaires  
dans **43** pays

### Violations les plus fréquentes

- 1 Détention arbitraire
- 2 Procès non équitable
- 3 Violation de la liberté d'expression
- 4 Suspension et perte illégales du mandat parlementaire



Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP est un mécanisme de protection et de réparation unique à l'intention des parlementaires qui sont victimes d'assassinats, d'attaques, d'intimidations et de détentions en raison de leurs opinions ou divergences politiques.

Si les parlementaires ne peuvent pas faire leur travail en toute sécurité et sans craindre pour leur vie, ils ne sont pas en mesure de s'assurer que le Parlement puisse jouer son

rôle de garant des droits de l'homme et des libertés politiques de la société dans son ensemble. Il ne peut pas y avoir de démocratie en l'absence de respect des droits fondamentaux tels que la liberté de pensée et d'expression, le droit à la vie, à la liberté, à l'égalité et le droit de prendre part à la direction des affaires publiques.

**L'UIP travaille auprès des parlements afin de s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme.**



www.ipu.org  
www.ipu.org/iss-f/hr-law.htm  
postbox@ipu.org



La présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires, l'élue britannique Ann Clwyd.  
© UIP/Pierre Albouy, 2015

En mai, une mission a été effectuée dans le sultanat d'Oman en relation avec le cas de l'ancien parlementaire Talib Al-Mamari, condamné à trois ans de prison pour avoir participé à une manifestation. Son maintien en prison a conduit le Comité à adopter en novembre une décision en application de sa procédure d'urgence dans laquelle il dénonce les motifs invoqués pour son accusation et sa condamnation. Le Comité, considérant que M. Al-Mamari n'a fait qu'exercer son droit de liberté de réunion et d'expression, a appelé à son élargissement immédiat.

La situation de M. Anwar Ibrahim, ancien chef de l'opposition malaisienne, et de 11 parlementaires d'opposition dont sa fille, Mme Nurul Izzah Anwar, continue d'inquiéter l'UIP. A l'issue de la mission du Comité, fin juin, il a été demandé que M. Anwar Ibrahim reçoive rapidement des soins médicaux et que la décision de justice le concernant soit révisée pour qu'il obtienne réparation. Le Comité a également appelé à l'abandon des accusations et des enquêtes contre les autres parlementaires, menées en vertu d'une version antérieure de la loi sur la sédition, estimant ces mesures contraires aux droits des parlementaires à la liberté d'expression et de réunion.

La version amendée de la loi sur la sédition continue de soulever des préoccupations et, selon les conclusions de la délégation du Comité, cette loi reste une menace pour les libertés fondamentales. La délégation a appelé les autorités à réviser la loi pour la rendre conforme aux normes internationales des droits de l'homme.

En septembre, une mission du Comité s'est rendue en Mongolie pour comprendre pourquoi les responsables de l'assassinat en 1998 de Zorig Sanjasuuren, considéré par beaucoup comme le père de la démocratie en Mongolie, n'avaient toujours pas été traduits en justice. Les autorités

mongoles ont été priées de redoubler d'efforts pour résoudre ce meurtre et de lever le secret sur ce cas afin d'endiguer la perte de confiance du public dans cette enquête.

Une délégation du Comité a également rendu visite à l'Organisation des Etats américains pour trouver des moyens d'accélérer l'examen des cas de parlementaires d'Amérique latine. L'accent a été mis sur les cas colombiens dans lesquels la régularité de la procédure à l'encontre de parlementaires ne semble pas assurée, sur le cours de la justice s'agissant des assassinats perpétrés dans les années 1990 et sur les menaces de mort proférées plus récemment contre des parlementaires en exercice, dont le Sénateur Ivan Cepeda.

Au cours de l'année, le Comité a présenté un certain nombre de cas très graves aux Parlements membres. En particulier, le Comité est très préoccupé par le sort de deux anciens parlementaires irakiens, MM. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani et Mohamed Gatof Mansour Al-Dainy, qui ont été condamnés à mort en première instance. Malgré l'annulation de sa condamnation en 2015, M. Al-Dainy demeure enfermé dans un centre de détention militaire à Bagdad. M. Al-Alwani, critique notoire de l'ancien Premier ministre irakien Nouri Al-Maliki et de la persécution des musulmans sunnites, serait maintenu à l'isolement et privé de tous soins médicaux. L'UIP a exhorté les autorités irakiennes à libérer M. Al-Dainy, à suspendre la peine de mort contre M. Al-Alwani et à introduire immédiatement un procès en appel avec toutes les garanties de régularité de la procédure.

### Mieux faire connaître les droits de l'homme

Amener les parlementaires à mieux comprendre les droits de l'homme et les mécanismes de l'ONU visant à les faire respecter reste un important volet du travail de l'UIP pour la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde. En 2014, une nouvelle approche mieux ciblée et plus orientée

sur les spécificités régionales avait conduit à l'organisation de séminaires sur les droits de l'homme à l'intention des parlements d'Afrique, d'Europe et d'Amérique latine.

En 2015, l'UIP a poursuivi sur cette lancée. Un séminaire régional réunissant 60 parlementaires de 19 pays d'Asie et de la région Pacifique a été organisé pour mieux faire connaître aux parlementaires les travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ainsi que les normes en matière de droits de l'homme. Des moyens pour mieux promouvoir ces normes ont également été présentés aux parlementaires. Les parlementaires présents se sont accordés sur la nécessité de relever les défis de la région en matière de droits de l'homme en commençant par travailler plus étroitement avec les institutions nationales et en créant des conditions propices au respect des droits de l'homme dans les parlements.

### Promouvoir les droits des enfants

Près de la moitié des décès d'enfants de moins de cinq ans sont imputables à la malnutrition selon l'UNICEF, institution spécialisée de l'ONU. Cette situation entraîne la perte d'environ trois millions de jeunes vies chaque année. Que peuvent faire les parlements pour promouvoir une meilleure nutrition infantile et garantir le droit des enfants à une vie décente ? C'est la question qui a été posée lors d'un séminaire organisé par l'UIP sur ce problème dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Les participants, qui étaient plus d'une centaine dont 40 parlementaires de 10 pays, ont appelé à une révision des législations en vigueur pour tenir compte du problème de la nutrition, demander aux gouvernements de rendre compte de la forte mortalité infantile et harmoniser les efforts de la région pour résoudre ce problème.

### Saluer les initiatives en matière des droits des enfants

Pour la seconde année consécutive, la cérémonie de remise des [Future Policy Awards](#) s'est déroulée dans le cadre de l'Assemblée de l'UIP. En 2015, ce prix a distingué les meilleures lois et politiques de protection des droits des enfants. Organisé conjointement avec le World Future Council et l'UNICEF, la cérémonie a mis en lumière des approches innovantes et visionnaires de politiques visant à protéger les droits des enfants. Le premier prix a été décerné à la [loi de 2011 sur les enfants de Zanzibar](#) qui a été couronnée pour l'efficacité de la réponse qu'elle apporte aux abus et à la violence à l'égard des enfants ainsi que pour sa promotion des droits des enfants. L'application de cette loi a entraîné un véritable changement sociétal des comportements vis-à-vis des enfants de Zanzibar.

Ont également été distingués : les normes d'éducation à l'environnement de 2011 de l'Etat du Maryland (Etats-Unis), la loi finlandaise de 1998 sur l'éducation de base, le Code suédois des enfants et des parents de 1979, qui interdit tout châtiment corporel ou autre traitement humiliant des enfants, et l'arrêt de 2008 de la Cour suprême d'Argentine sur les droits environnementaux.

La Loi sur l'enfance de Zanzibar de 2011 a remporté le Future Policy Award en raison de son efficacité à protéger les enfants, et pour la promotion de leurs droits au sein de la communauté.  
© AFP/Gabriel Bouys, 2013







## Améliorer la santé

L'adoption des ODD qui comprennent des objectifs et des cibles spécifiques au domaine de la santé, de la nutrition et du bien-être a renforcé notre volonté de garantir le respect du droit à la santé des citoyens du monde. Depuis 2008, l'UIP participe à la lutte contre le VIH/SIDA et depuis quatre ans à la promotion de la santé maternelle, néonatale et infantile.

Nos efforts dans ce dernier domaine ont favorisé une croissance continue des activités aux niveaux national, régional et mondial tout au long de l'année 2015. L'UIP a conclu avec le Bangladesh, le Lesotho, l'Ouganda et le Rwanda des accords visant à aider les parlements à améliorer la législation, le financement et la transparence en la matière.

Le partenariat avec le Parlement du Bangladesh contribuera à développer les capacités des parlementaires de ce pays à promouvoir la santé maternelle et infantile, notamment en mettant un terme au mariage des enfants. Cette coutume a en effet des effets dévastateurs à court et long termes sur la santé des filles mariées précocement. Les enfants de mères trop jeunes sont en outre exposés à un risque accru de décès à la naissance et pendant la petite enfance.

Au Lesotho, pays dont les plans de développement nationaux accordent une importance prioritaire à la santé, l'accord

Sonamoni, une épouse-enfant bangladaise, accompagnée de sa fille. L'UIP œuvre de concert avec le Parlement du Bangladesh pour attirer l'attention sur les conséquences sanitaires désastreuses du mariage des enfants.  
© UNICEF/Kiron, 2013

aidera le Parlement à faire le point sur ses actions relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement afin d'en tirer des enseignements qui permettront de mieux appliquer les ODD.

Au Rwanda l'accent reste placé sur la santé sexuelle et génésique, priorité étant donnée à l'action auprès des populations et à l'engagement des citoyens aux côtés des parlementaires.

En Ouganda, la stratégie de sensibilisation aux problèmes de santé maternelle, néonatale et infantile a été révisée et diverses recommandations d'action parlementaire ont été formulées pour la période 2016-2021. Il est par exemple question d'amender la constitution pour y inscrire le droit des femmes et des enfants à des soins de santé, de présenter des propositions de loi sur un régime national d'assurance santé et d'améliorer l'enregistrement des naissances.

Au niveau régional, l'UIP a assuré, avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) et d'autres

acteurs, deux ateliers de sensibilisation à l'importance du budget en Afrique australe et en Asie. Ces manifestations, qui rassemblent parlementaires, représentants des médias, de la société civile et des pouvoirs publics, s'inscrivent dans le droit fil des actions de défense des budgets menées depuis 2013. Elles visent à aider les parlements à assumer leur rôle de contrôle et à veiller à ce que les projets de budgets attribuent les ressources nécessaires pour répondre aux priorités nationales de santé. Chacun de ces pays applique désormais un plan conjoint qui vise à augmenter les sommes allouées à la santé maternelle, néonatale et infantile et à obtenir des comptes sur leur utilisation.

Au niveau mondial, l'UIP a apporté une contribution parlementaire à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent pour la période 2015-2030. Celle-ci reconnaît que les parlements ont un rôle vital à jouer pour obtenir des améliorations dans ce domaine. L'Organisation a confirmé son solide engagement en faveur de cette stratégie et continuera à aider les Parlements membres et tous les parlements du monde à mettre en place une législation et un contrôle efficaces en la matière et renforcera leurs capacités de défense des budgets nécessaires.

L'impact potentiel des parlements et des parlementaires dans le domaine de la santé a été souligné par la Directrice générale de l'OMS, Margaret Chan. Prenant pour la première fois la parole à une Assemblée de l'UIP, elle a appelé les participants de la 133<sup>e</sup> Assemblée à redoubler d'efforts pour améliorer la santé des citoyens, partout dans le monde. Au vu

des nouveaux et complexes défis sanitaires, elle a demandé que les parlementaires soutiennent les efforts déployés par l'OMS afin de réaliser les ODD liés aux questions de santé et a proposé, en retour, de resserrer la collaboration entre son organisation et l'UIP en apportant une assistance technique à ses organes consultatifs.

### Collaboration avec ONUSIDA

En 2015 se sont achevées un certain nombre d'activités liées au VIH/SIDA financées dans le cadre d'un accord avec le programme des Nations Unies ONUSIDA. L'accord comprenait une feuille de route pour l'engagement parlementaire dans la lutte contre le sida. Ce partenariat a culminé avec le lancement lors de la 133<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP d'une publication conjointe intitulée *Accélérer le traitement du VIH : action parlementaire et options politiques*. Cette publication définit toute une série de mesures à prendre par les parlements pour garantir un traitement aux citoyens porteurs du VIH. Alors que le traitement du VIH est un point essentiel de la lutte contre le sida - en évitant des décès et de nouvelles infections - il n'est pas encore accessible à tous ceux qui en ont besoin.

L'achèvement de l'accord entre les deux organisations a immédiatement été suivi par la mise en place d'un nouvel accord. Ce nouveau cadre de coopération pour la période post-2015 prévoit d'aider les parlements à réaliser l'une des cibles de l'ODD 2 : mettre un terme à l'épidémie de sida d'ici à 2030.



Le Directeur exécutif de l'ONUSIDA Michel Sidibé et le Secrétaire général Martin Chungong ont présenté conjointement les directives pour accélérer le traitement du VIH à la 133<sup>e</sup> Assemblée. © UIP/Pierre Albouy, 2015

# L'avenir de notre planète

L'année 2015 a donné lieu à une intensification des efforts déployés au plan mondial pour répondre aux défis environnementaux de notre temps, au premier rang desquels le changement climatique et les risques de catastrophe.

Avec le Parlement japonais, l'UIP a organisé une réunion parlementaire en marge de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai, en mars. Cette réunion avait pour but de présenter en détail aux parlementaires les principaux éléments du cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et de définir les actions législatives nécessaires à son application.

La Conférence des Nations Unies a, quant à elle, donné lieu à une reconnaissance explicite du rôle des parlementaires et de l'UIP en soutien des efforts de réduction des risques de catastrophe.

En fin d'année, le monde entier s'est préoccupé des moyens d'assurer l'avenir de notre planète. En décembre, tandis que Paris accueillait l'importante Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP21/CMP11), l'UIP et le Parlement français ont organisé dans la capitale française une Réunion parlementaire de grande envergure qui a énoncé, une fois encore, les raisons pour lesquelles parlements et parlementaires représentent un maillon déterminant pour la réussite de l'exécution des accords internationaux. Cette manifestation de deux jours – l'une des plus importantes réunions spécialisées organisées à ce jour par l'UIP – a rassemblé quelque 650 délégués parlementaires de 90 pays et mis en lumière l'engagement croissant des Parlements membres sur cette question.

**« Il importe [...] d'encourager les parlementaires à concourir à la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe en adoptant de nouvelles lois ou en modifiant celles qui existent et en allouant les crédits nécessaires. » [...] « L'Union interparlementaire et d'autres organismes et mécanismes régionaux pertinents, selon qu'il convient, [doivent continuer] de faire campagne pour la réduction des risques de catastrophe et le renforcement des cadres juridiques nationaux. »**

*Cadre d'action de Sendai  
pour la réduction des risques de catastrophe  
2015 - 2030*



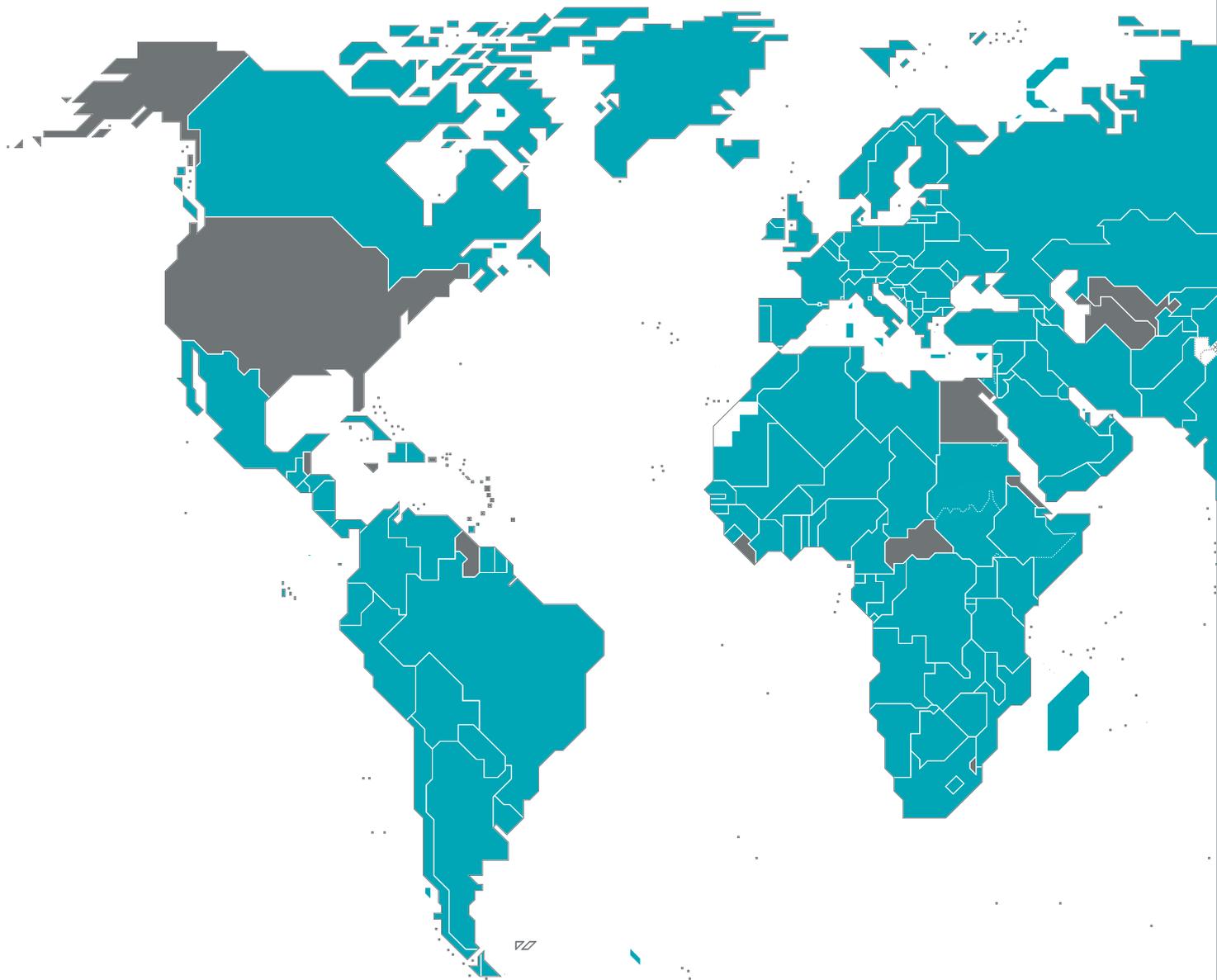
Les températures record et les inondations en 2015 ont souligné l'urgence d'adopter des mesures indispensables de réduction des risques de catastrophe.  
© AFP/Yoshikazu Tsuno, 2015



A cette occasion, le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des différentes institutions onusiennes, d'éminents spécialistes du climat et des personnalités publiques ont pris la parole devant les délégués et apporté aux débats leur connaissance approfondie de l'urgence de la situation. Le document final adopté par consensus en fin de réunion souligne la nécessité d'une action efficace, qui passe notamment par le législatif. Les parlementaires présents se sont engagés à utiliser leur pouvoir et à assumer leurs responsabilités pour lutter vigoureusement contre le changement climatique, veiller à la mise en œuvre et contrôler l'application de l'Accord de Paris conclu à la COP21/ CMP11.

Pour sa part, l'UIP a été appelée à intensifier ses actions en matière de climat. Le Plan d'action parlementaire sur les changements climatiques, qui sera présenté aux Parlements membres pour adoption officielle à la 134<sup>e</sup> Assemblée de Lusaka en mars 2016, devrait fournir un cadre prospectif approprié à ce travail. Le Plan d'action met notamment l'accent sur la constitution de partenariats et de coalitions. Il était donc tout à fait pertinent que la Réunion parlementaire donne lieu à la signature d'un accord d'action conjointe entre l'UIP et l'ancien Gouverneur de Californie, M. Arnold Schwarzenegger, en sa qualité de Président fondateur du R20 (Réseau des régions pour le climat). Les deux organisations travailleront de concert sur des projets visant à renforcer les capacités des parlements à résoudre les problèmes climatiques.

L'accord entre l'UIP et l'alliance Regions of Climate Action d'Arnold Schwarzenegger va renforcer l'action parlementaire contre les changements climatiques.  
© Assemblée nationale française, 2015



## L'UIP en bref

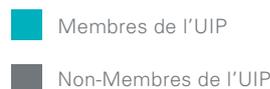
### Membres de l'UIP

En 2015, le Parlement des Iles Fidji a repris sa place au sein de l'UIP. Le statut d'observateur a été accordé à l'Internationale libérale et au réseau des Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement.

L'UIP compte ainsi 167 Parlements nationaux membres et 10 Membres associés.

### Membres (167)

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda,



## Membres associés (10)

Assemblée législative est-africaine, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain (PARLACEN), Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement européen et Parlement latino-américain (PARLATINO)

Pakistan, Palaos, Palestine, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe

## Composition du Comité exécutif au 1<sup>er</sup> février 2016

	Membres	Terme du mandat
<b>Président de droit :</b>	M. S. Chowdhury (Bangladesh)	Octobre 2017
<b>Membres :</b>	Mme C. Cerqueira (Angola)	Octobre 2019
	M. R. del Picchia (France)	Octobre 2018
	Mme G. Eldegard (Norvège)	Octobre 2019
	M. E. Ethuro (Kenya)	Octobre 2019
	Mme A. Habibou (Niger)	Mars 2019
	M. K. Jalali (République islamique d'Iran)	Octobre 2019
	M. K. Kosachev (Fédération de Russie)	Octobre 2019
	M. I. Liddell-Grainger (Royaume-Uni)	Octobre 2017
	M. A. Lins (Brésil)	Octobre 2019
	Mme M. Mensah-Williams (Namibie)	Mars 2016
	M. N. Schrijver (Pays-Bas)	Octobre 2017
	M. S. Suzuki (Japon)	Octobre 2018
	M. Tran Van Hang (Viet Nam)	Octobre 2019
	M. D. Vivas (Venezuela)	Octobre 2016
	<i>Poste vacant</i> (Algérie) *	Octobre 2018
	<i>Poste vacant</i> (Emirats arabes unis) *	Mars 2017

\* Le membre du Comité exécutif de ce pays a perdu son siège à son Parlement. Conformément à l'Article 25.6 des Statuts, l'élection d'un nouveau membre aura lieu à la prochaine session du Conseil directeur. Si le membre nouvellement élu vient d'un parlement différent de celui du membre sortant, il accomplit un mandat complet. Si tel n'est pas le cas, le nouveau membre achève le mandat de son prédécesseur.

## Commissions permanentes : composition des bureaux au 1<sup>er</sup> février 2016

		Terme du mandat
<b>Paix et sécurité internationale</b>		
<b>Président :</b>	M. J.R. Tau (Afrique du Sud)	Mars 2016
<b>Vice-Président :</b>	<i>Poste vacant</i>	
<b>Groupe africain</b>	<i>Président actuel</i>	
	M. P. Nzengué Mayila (Gabon)	Mars 2018
	Mme E. Banda (Zambie)	Mars 2019
<b>Groupe arabe</b>	Mme S. Hajji Taqawi (Bahraïn)	Mars 2018
	M. A. Al-Ahmad (Palestine)	Mars 2018
	<i>Poste vacant</i>	
<b>Groupe Asie-Pacifique</b>	Mme S. Barakzai (Afghanistan)	Mars 2018
	M. M. Hosseini Sadr (Rép. islamique d'Iran)	Mars 2018
	M. R.K. Singh (Inde)	Mars 2019
<b>Groupe Eurasie</b>	Mme K. Atshemyan (Arménie)	Mars 2018
	M. M. Ashimbayev (Kazakhstan)	Mars 2018
	M. A. Klimov (Fédération de Russie)	Mars 2018
<b>Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes</b>	Mme G. Fermín Nuesi (République dominicaine)	Mars 2018
	M. Y. Jabour (Venezuela)	Mars 2018
	<i>Poste vacant</i>	
<b>Groupe des Douze Plus</b>	Mme J. Durrieu (France)	Mars 2018
	M. A. Neofytou (Chypre)	Mars 2018
	M. D. Pacheco (Portugal)	Mars 2018

### Rapporteurs de la Commission permanente à la 134<sup>e</sup> Assemblée :

Mme C. Guittet (France)  
Dr. K. Hari Babu (Inde)

		Terme du mandat
<b>Développement durable, financement et commerce</b>		
<b>Président :</b>	<i>Poste vacant</i>	
<b>Vice-Président :</b>	M. O. Hav (Danemark)	Mars 2018
<b>Groupe africain</b>	M. A. Cissé (Mali) M. F. Musendu Flungu (République démocratique du Congo) <i>Poste vacant</i>	Mars 2018 Octobre 2019
<b>Groupe arabe</b>	M. K. Abdullah Abul (Koweït) Mme Z. Ely Salem (Mauritanie) <i>Poste vacant</i>	Mars 2018 Mars 2018
<b>Groupe Asie-Pacifique</b>	Mme N. Marino (Australie) M. N. Singh (Inde) Mme S. Tioulong (Cambodge)	Mars 2018 Octobre 2019 Octobre 2018
<b>Groupe Eurasie</b>	<i>Poste vacant</i> <i>Poste vacant</i> <i>Poste vacant</i>	
<b>Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes</b>	M. L.A. Heber (Uruguay) M. J.R. León Rivera (Pérou) Mme C. Prado (Panama)	Octobre 2019 Octobre 2019 Octobre 2019
<b>Groupe des Douze Plus</b>	<i>Current Vice-President</i> Mme S. de Bethune (Belgique) Mme J. Mijatovic (Serbie)	Octobre 2018 Mars 2017
<b>Rapporteurs de la Commission permanente à la 134<sup>e</sup> Assemblée :</b>		
	M. A. Destexhe (Belgique) M. H. Kouskous (Maroc)	

		Terme du mandat
<b>Démocratie et droits de l'homme</b>		
<b>Président :</b>	<i>Poste vacant</i>	
<b>Vice-Président :</b>	<i>Poste vacant</i>	
<b>Groupe africain</b>	M. J.-A. Agbré Touni (Côte d'Ivoire) M. D.P. Losiakou (Kenya) <i>Poste vacant</i>	Mars 2018 Mars 2018
<b>Groupe arabe</b>	M. M.N. Abdrabbou (Iraq) Mme J. Alsammak (Bahraïn) Mme F. Dib (République arabe syrienne)	Mars 2018 Mars 2019 Mars 2018
<b>Groupe Asie-Pacifique</b>	Mme Lork Kheng (Cambodge) <i>Poste vacant</i> <i>Poste vacant</i>	Mars 2018
<b>Groupe Eurasie</b>	M. V. Senko (Bélarus) <i>Poste vacant</i> <i>Poste vacant</i>	Mars 2018
<b>Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes</b>	M. M. Bouva (Suriname) M. G. Rondón Fudinaga (Pérou) Mme K. Sosa (El Salvador)	Mars 2018 Mars 2019 Mars 2018
<b>Groupe des Douze Plus</b>	Mme A. King (Nouvelle-Zélande) Mme S. Koutra-Koukouma (Chypre) <i>Poste vacant</i>	Mars 2017 Mars 2018
<b>Rapporteurs de la Commission permanente à la 135<sup>e</sup> Assemblée :</b>		
	Mme L. Markus (Australie) <i>A designer</i>	

		Terme du mandat*
<b>Affaires des Nations Unies</b>		
<b>Président :</b>	M. A. Avsan (Suède)	Mars 2019
<b>Vice-Président :</b>	M. M. El Hassan Al Amin (Soudan)	Mars 2018
<b>Groupe africain</b>	M. D.G. Boko (Botswana) M. S. Chiheb (Algérie) Mme C.N. Mukiite (Kenya)	Mars 2019 Octobre 2018 Mars 2018
<b>Groupe arabe</b>	<i>Vice-Président actuel</i> M. A.O. Al Mansouri (Emirats arabes unis) Mme R. Benmassaoud (Maroc)	Mars 2018 Mars 2018
<b>Groupe Asie-Pacifique</b>	M. A.K. Azad (Bangladesh) M. J. Jahangirzadeh (Rép. islamique d'Iran) Mme E. Nursanty (Indonésie)	Mars 2019 Octobre 2018 Octobre 2018
<b>Groupe Eurasie</b>	Mme A. Bimendina (Kazakhstan) M. I. Dodon (République de Moldova) <i>Poste vacant</i>	Octobre 2019 Octobre 2019
<b>Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes</b>	M. J.C. Mahía (Uruguay) Mme I. Montenegro (Nicaragua) Mme G. Ortiz González (Mexique)	Mars 2018 Mars 2018 Mars 2018
<b>Groupe des Douze Plus</b>	<i>Président actuel</i> M. D. Dawson (Canada) Mme A. Trettergstuen (Norvège)	Mars 2018 Octobre 2019

\* Conformément aux dispositions de l'article 8.1 du Règlement des Commissions permanentes, tel qu'amendé en octobre 2013, les membres des Bureaux sont élus pour un mandat de deux ans et peuvent être réélus pour une nouvelle période de deux ans. La date qui apparaît dans la colonne "Terme du mandat" correspond à la durée théorique maximum du mandat.

## Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP)

Plus d'une centaine de parlementaires et secrétaires généraux de parlements ont pris part à une réunion-débat sur le thème « Des parlements forts pour un contrôle parlementaire efficace ». Organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP à Genève, dans le cadre de la 133<sup>e</sup> Assemblée, ce débat constituait une part de la contribution de l'ASGP au deuxième Rapport parlementaire mondial dont la publication est attendue en 2016. Les participants ont partagé leurs expériences en matière de renforcement des capacités des parlements à exercer leur contrôle sur les politiques, dépenses et actions des gouvernements.

L'ASGP regroupe les secrétaires généraux et d'autres personnels d'encadrement des services parlementaires. Elle étudie le droit, les procédures et méthodes de travail des parlements et propose des mesures visant à les améliorer et à favoriser la coopération entre les services des différents parlements.

L'ASGP est un organisme consultatif de l'UIP. Son Président fait chaque année rapport au Comité exécutif de l'UIP des activités de l'Association.

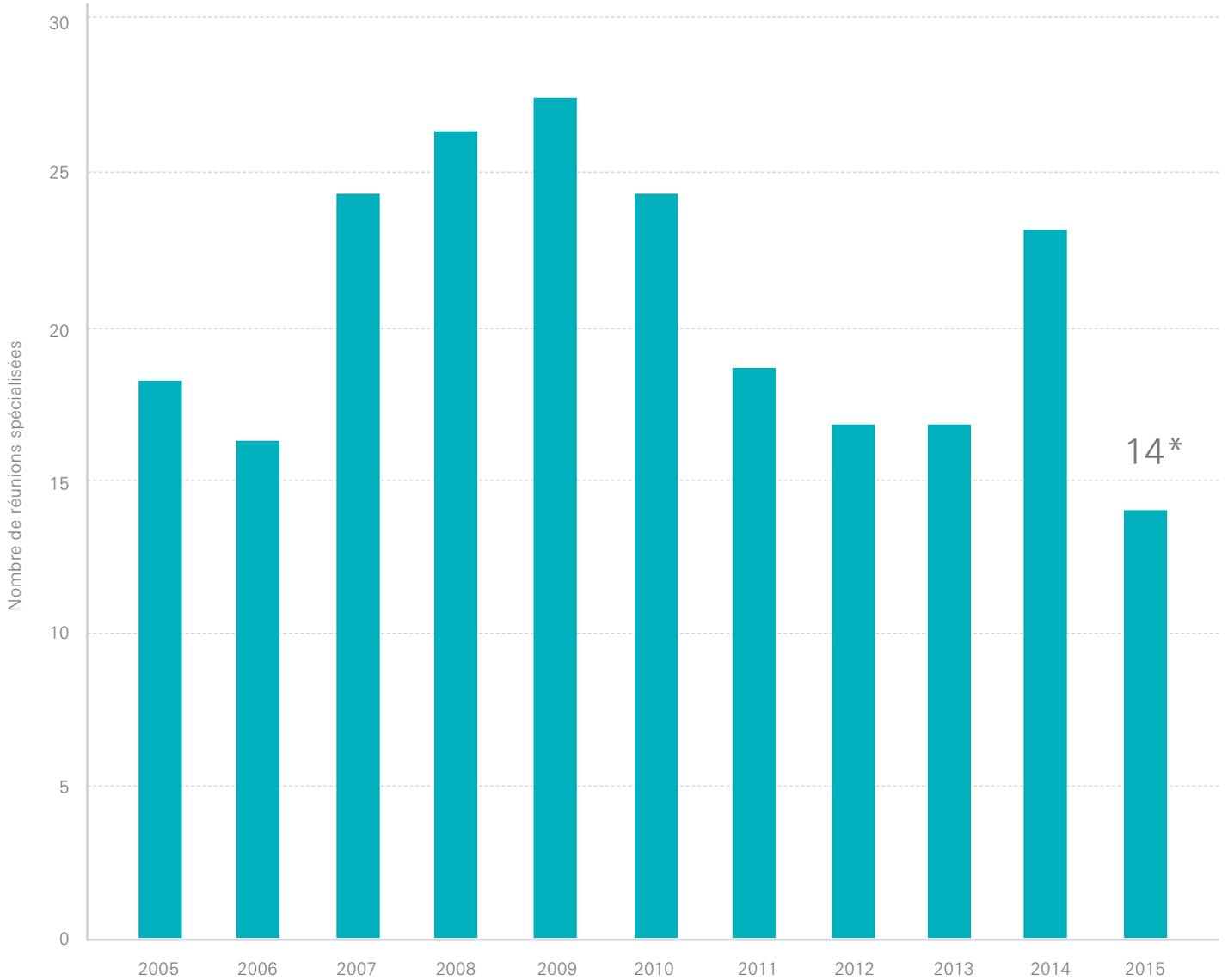
L'ASGP assiste l'UIP sur les sujets relevant de sa compétence. L'UIP communique systématiquement les études qu'elle effectue sur les lois et pratiques parlementaires à l'ASGP qui y apporte sa contribution.

En 2015, l'ASGP a aussi fourni une aide non négligeable à de nombreux projets d'aide technique menés par l'UIP. De plus, des membres de l'Association ont mis leur expertise au service des missions d'évaluation et de formation effectuées cette année en Afghanistan, en Guinée équatoriale, au Myanmar, en Palestine et en Tunisie.

## Réunions spécialisées en 2015

- [Session annuelle 2015 de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#)  
Genève (Siège de l'OMC), 16-17 février 2015
- [Séminaire régional sur le thème « Faire des engagements en matière de droits de l'homme des réalités nationales : la contribution des parlements au travail du Conseil des droits de l'homme de l'ONU »](#)  
Manille (Philippines), 26-27 février 2015
- [Réunion parlementaire à l'occasion de la 59<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies](#)  
New York, 11 mars 2015
- [Réunion parlementaire à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe](#)  
Sendai (Japon), 13 mars 2015
- [Conférence mondiale UIP des jeunes parlementaires à Tokyo](#)  
Tokyo (Japon), 27-28 mai 2015
- [Séminaire régional sur les objectifs de développement durable à l'intention des Parlements d'Europe centrale et de l'Est](#)  
Bucarest (Roumanie), 15-16 juin 2015
- [Douzième Colloque de spécialistes des questions parlementaires et de parlementaires organisé par le Centre d'études législatives de l'Université de Hull et parrainé par l'UIP](#)  
Wroxton (Royaume-Uni), 25-26 juillet 2015
- [10<sup>e</sup> Réunion des Présidentes de parlement](#)  
New York, 29-30 août 2015
- [Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement](#)  
New York (Siège de l'ONU), 31 août - 2 septembre 2015
- [Séminaire régional pour les Parlements d'Afrique australe sur la promotion de la nutrition infantile](#)  
Windhoek (Namibie), 28-29 septembre 2015
- [Session parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC](#)  
Genève (Siège de l'OMC), 30 septembre 2015
- [34<sup>e</sup> session du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC](#)  
Genève (Siège de l'UIP), 1 octobre 2015
- [Conférence sur le « Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie », organisée avec le HCR](#)  
Le Cap (Afrique du Sud), 26-27 novembre 2015
- [Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques \(COP21/ CMP11\)](#)  
Paris (France), 5-6 décembre 2015

## Evolution des activités de l'UIP en dix ans



\* Etant donné que la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de Parlement a eu lieu en 2015, exceptionnellement le nombre de réunions spécialisées a été plus faible.

# Résultats financiers

## Financement

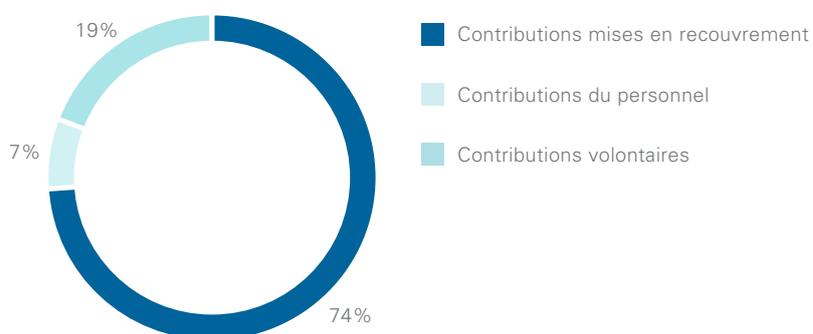
L'UIP est financée principalement par les contributions annuelles versées par les Parlements Membres. Les autres sources de recettes sont les contributions du personnel, les commissions prélevées sur les dépenses d'appui aux programmes, les intérêts, les revenus des placements et le produit de la location de salles. Conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), l'UIP ne comptabilise plus, dans l'état des résultats financiers, l'élément « Contributions du personnel » comme une recette ou une dépense, mais elle l'utilise à des fins budgétaires.

Par ailleurs, l'UIP sollicite auprès de donateurs bilatéraux et multilatéraux des contributions volontaires qui servent à financer des projets et activités de coopération technique.

Un tableau récapitulatif de ces recettes en 2015 est présenté ci-dessous (incluant les contributions du personnel à des fins de comparaison de dépenses) :

### Recettes de l'UIP par source (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Contributions mises en recouvrement	10,601,676	74%
Contributions du personnel	981,136	7%
Contributions volontaires	2,711,755	19%
Intérêts et autres recettes	12,751	0%
<b>Total des recettes</b>	<b>14,307,318</b>	



# Dépenses

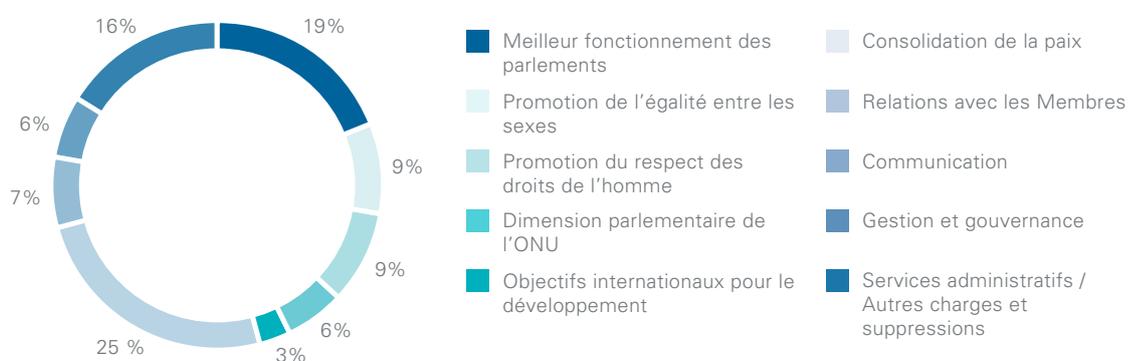
Les dépenses de l'UIP sont affectées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. On trouvera dans le tableau suivant la ventilation de ces dépenses par objectif stratégique (les contributions du personnel y figurent à des fins de comparaison) :

## Dépenses de l'UIP par objectif stratégique (base budgétaire)

	CHF (francs suisses)	%
Meilleur fonctionnement des parlements	2,650,422	19%
Promotion de l'égalité entre les sexes	1,216,889	9%
Promotion du respect des droits de l'homme	1,344,134	9%
Dimension parlementaire de l'ONU	834,393	6%
Objectifs internationaux pour le développement	450,634	3%
Consolidation de la paix	70,298	0%
Relations avec les Membres	3,543,556	25%
Communication	932,600	7%
Gestion et gouvernance	806,947	6%
Services administratifs	2,522,167	16%
Autres charges et suppressions	-86,878	-1%

### Total des dépenses

**14,285,162**



# Etats financiers

Les états financiers consolidés de l'UIP et de sa caisse de prévoyance fermée pour 2015 sont établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible. Ils sont vérifiés chaque année par le vérificateur extérieur des comptes de l'UIP mandaté par le Comité exécutif. Le vérificateur extérieur vient du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse et est nommé pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois.

C'est le troisième exercice pour lequel les états financiers de l'UIP et de sa caisse de prévoyance résiduelle ont été regroupés et sont établis en conformité avec les normes IPSAS.

De plus amples informations sur les finances de l'UIP, notamment sur ses états financiers et ses budgets consolidés annuels, sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ipu.org/finance-f/overview.htm>.

## Union interparlementaire et caisse de prévoyance fermée

État de la situation financière au 31 décembre 2015 en CHF (francs suisses)

	2015	2014
<b>Actif</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	9,122	8,675
Liquidités sur comptes courants	5,777,679	8,638,737
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	261,344	331,575
Dépôts à terme et comptes d'épargne	4,738,412	1,568,085
Total des liquidités et équivalents	10,786,557	10,547,072
Compte des sommes à recevoir		
- des Membres	605,120	719,794
- des donateurs	332,440	38,760
- Remboursements d'impôts	62,813	172,664
- Autres	23,144	59,114
Total des comptes à recevoir	1,023,517	990,332
Placements	9,230,735	10,335,248
Autres actifs courants	224,884	255,670
Total des actifs courants	21,265,692	22,128,323
<b>Actifs non courants</b>		
Actifs immobilisés		
- Bâtiment et terrain	8,737,880	8,984,809
- Mobilier	43,271	53,084
- Équipement général	-	286
- Matériel informatique	80,448	91,302
- Véhicules	28,975	18,046
	8,890,573	9,147,527
Autres actifs courants	-	-
Total des actifs courants	8,890,573	9,147,527
<b>Total de l'actif</b>	<b>30,156,265</b>	<b>31,275,850</b>
<b>Passif</b>		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	225,432	211,400
Avances de Membres	521,621	257,421
Recettes comptabilisées d'avance	2,050,007	2,194,915
Emprunts	189,600	189,600
Total du passif courant	2,986,660	2,853,336
Emprunts à long terme	5,497,881	5,620,663
Caisse de prévoyance fermée	11,073,299	11,793,777
Autres avantages des employés	1,534,570	1,449,623
Total du passif non courant	18,105,750	18,864,063
<b>Total du passif</b>	<b>21,092,410</b>	<b>21,717,399</b>

	2015	2014
<b>Actif net</b>		
Fonds réservés	477,335	532,510
Solde accumulé (Fonds de roulement après contribution)	8,586,520	9,025,941
<b>Actif net</b>	<b>9,063,855</b>	<b>9,558,451</b>

### Union interparlementaire et caisse de prévoyance fermée

État de la situation financière au 31 décembre 2015 en CHF (francs suisses)

	2015	2014
<b>Recettes</b>		
Contributions des Parlements Membres	10,601,676	10,952,900
Contributions volontaires	2,711,755	2,562,058
Rapport des placements	(190,306)	655,641
Divers	31,860	66,172
<b>Total des recettes</b>	<b>13,154,985</b>	<b>14,236,771</b>

	2015	2014
<b>Dépenses</b>		
Personnel permanent	8,099,255	8,165,396
Personnel temporaire	2,564,088	2,162,423
Changement dans la provision pour la Caisse de prévoyance fermée	-691,416	-660,216
Voyages	1,175,341	1,464,232
Services contractuels	855,768	960,090
Dépenses de fonctionnement	792,562	871,371
Fournitures, matériel et équipement	142,765	174,109
Provision pour créances douteuses	143,097	-65,277
Subventions et honoraires	157,035	127,285
Amortissement	308,970	325,849
Amortissement des dépenses	66,818	68,214
Per tes de change	35,298	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>13,649,581</b>	<b>13,593,476</b>
<b>Excédent/(déficit) de fonctionnement</b>	<b>(494,596)</b>	<b>643,295</b>

Droit d'auteur © Union Interparlementaire 2015

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.

ISSN 1997-8405

Original : anglais

Mise en page : oficio / Genève

Imprimé en France par Courand et Associés



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 +41 22 919 41 50  
 +41 22 919 41 60  
 [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)